

MÉMOIRES
DE L'ACADÉMIE CELTIQUE,

OU

MÉMOIRES D'ANTIQUITÉS CELTIQUES, GAULOISES ET FRANÇAISES,

PUBLIÉS PAR L'ACADÉMIE CELTIQUE,

ET DÉDIÉS A S. M. L'IMPÉRATRICE JOSÉPHINE.

TOME SIXIÈME.

CHANSON, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE CELTIQUE.

A PARIS,

Chez FOURNIER, Libraire, rue Poupée, n° 7.

M. DCCC. XII.

MÉMOIRES
DE L'ACADÉMIE CELTIQUE.

NOTICE

Sur la Vie et les Ouvrages de J. Le Brigant,

PAR M. ELOI JOHANNEAU.

BRIGANT (JACQUES LE), célèbre celtomane, membre du Musée de Paris, naquit à Pontrieux, le 18 juillet 1720, d'un père négociant. Destiné au barreau, il se fit recevoir avocat au parlement de Bretagne, et exerça cette profession à Tréguier; mais l'étude de sa langue maternelle, le breton, fut toujours l'objet favori et principal de ses occupations. Possédant bien cette langue, qui fut en effet celle des anciens peuples de la Gaule et des Iles britanniques, mais non de tout le genre humain, comme il le croyait, il en a fait l'abus le plus déraisonnable. Il la regardait comme la langue primitive; il y rapportait toutes les autres langues, comme à leur prototype, par une propension, naturelle à l'homme, de préférer toujours sa langue aux langues étrangères, la langue qu'on sait le mieux à celles qu'on sait le moins. Il se prétendait *le dépositaire de la langue pri-*

mitive des hommes, et il en prenait le titre dans la plupart de ses écrits.

Dominé par ce système pendant toute sa longue carrière, il en fut à-la-fois l'hiérophante, l'apôtre et le martyr; il fit exprès des voyages à Paris, à Londres, à Amsterdam, pour le répandre, et il le soutint avec autant d'opiniâtreté et même de fanatisme, que les chefs de secte soutiennent leurs opinions. Tant qu'il vécut il ne cessa de rendre de prétendus oracles étymologiques, de vanter sa langue comme une langue primitive, universelle; de combattre pour cette chimère comme Don Quichotte pour sa Dulcinée; de réclamer en sa faveur l'attention des savans, des académies, des états de sa province, des grands, des ministres et des rois eux-mêmes, oubliant pour elle sa profession, sa fortune, sa femme, ses nombreux enfans, s'oubliant lui-même.

Cet homme vraiment extraordinaire, d'une imagination ardente, d'une mémoire prodigieuse, d'un esprit vif, caustique et mordant dans la dispute, n'a pas encore été bien apprécié; il a été trop exalté par les uns, trop rabaissé par les autres, et son système a été aussi mal jugé que son auteur. Cependant le grand nombre de partisans et d'antagonistes qu'il lui a faits, la célébrité qu'il lui a acquise, méritent, je pense, que je tâche de faire mieux connaître l'un et l'autre, et que je consacre à ce double objet un article proportionné à son importance et à son intérêt.

Le Brigant, séduit par les étymologies nombreuses et faciles que semblait lui fournir la langue bretonne à volonté, avant de connaître les vrais principes des langues et des étymologies, a été naturellement entraîné, ainsi que Bullet, Gebelin, Latour-d'Auvergne et tant d'autres, à abuser d'une langue vraiment précieuse pour connaître nos origines et nos antiquités, puisque c'est un dialecte de l'ancienne langue celtique, parlée par les Gaulois et les Bretons. Une fois égaré dans sa route par les lueurs trompeuses qu'elle lui offrait, il ne lui a plus été possible de revenir dans la bonne voie, et il s'est égaré de plus en plus. Une fois qu'il a été persuadé que sa langue était la langue primitive, universelle, dont les nombreux monosyllabes se retrouvaient dans tous les mots composés des autres langues, il a dû tirer du breton les étymologies de tous les mots dont il a pu trouver dans sa langue les équivalens pour le son, et se faire un système pour les y retrouver tous. On ne peut nier que parmi les milliers d'étymologies qu'il a publiées, quelques-unes n'aient l'apparence de la vérité, ne soient même ingénieuses, brillantes, capables de séduire, d'égarer un esprit superficiel ou trop confiant, telle que celle du mot *organe* qui vient évidemment du latin et du grec, qu'il faisait venir du breton *or gan*, porte du chant; mais tout esprit juste, exercé, doit sentir qu'elles ne peuvent être les véritables, par cela seul qu'elles sont

tirées d'une langue à laquelle ces mots n'appartiennent pas, et que le premier principe en étymologie est de reconnaître d'abord à quelle langue les mots appartiennent, pour n'en chercher l'origine que dans cette langue.

Le Brigant au contraire prétendait retrouver les origines de toutes les langues dans la sienne, sans garder aucune mesure, sans observer aucune différence de temps, de peuples ni de lieux, sans passer par aucune autre langue intermédiaire, mais encore les expliquer et les traduire toutes avec la seule connaissance du breton. Son moyen, dont personne peut-être n'a jamais bien connu le secret et avec lequel cependant il a fait des tours de force, qui, comme les prestiges des enchanteurs, remplissaient les ignorans d'admiration pour cette langue, et pour l'hiérophante qui était l'interprète de ses oracles; son moyen, dis-je, ne consistait que dans un rapprochement arbitraire de plusieurs mots bretons monosyllabiques, sans construction ni concordance grammaticales, avec des mots polysyllabiques d'une langue étrangère, lesquels le plus souvent n'avaient avec eux qu'une analogie très-éloignée de son, et pas le moindre rapport de signification. Un *faciam te benè venire*, plus ou moins ingénieux, achevait l'illusion. Ce moyen dont j'aime à croire qu'il fut dupe le premier, facile avec une langue aussi monosyllabique que la sienne, suppose que les mots sont autant de phrases, qu'il n'y a qu'une

langue unique, universelle, et que cette langue est le breton. Il faut avouer que si cette folie, car c'en est une, fait honneur à son patriotisme, elle en fait bien peu à son jugement et à ses connaissances.

Il avait déjà publié sa Dissertation sur la nation des *Brigantes* ou *Brigants*, dont il prétendait descendre, son Glossaire de quelques termes de la coutume de Bretagne, et sa Grammaire bretonne lorsqu'il vint à Paris en 1786, après avoir annoncé dans les Journaux que le samscrit n'était que du bas-breton. Il y parut comme un Scythe au milieu des Athéniens ; il y excita une curiosité extraordinaire. Chacun voulait le voir, le connaître et l'entendre ; malgré son extérieur, son costume plus que négligé, ses manières brusques, un peu sauvages, il était admis, recherché dans toutes les sociétés. Plein d'assurance en lui-même, de confiance dans son système, dans les ressources que lui offraient les nombreux monosyllabes de sa langue, la vivacité et la sagacité de son esprit, pour se tirer d'affaire dans les cas difficiles, il semblait défier tous les savans, toutes les académies, et leur jeter le gant en les accusant d'ignorance ; ce qui lui attira une mystification qui ne le corrigea pas. Cette mystification suppose qu'il a fait à Paris un voyage antérieur ; car Gebelin, à qui on l'attribue, était mort en 1784. La voici telle qu'elle est rapportée dans les Recherches sur l'Armorique, de M. Bau-

douin de Maisonblanche (*Mémoires de l'Académie celt.*, t. IV, p. 357), qui le fait parler ainsi :

« Le tour horrible qu'on me joua dans ce maudit pays de Paris, il y a quelques années ! Le prince de Soubise, mon Mécène, m'expédiait un brevet de pension sur ses domaines de Bretagne. Survient un académicien auquel on fait la confidence de cet acte généreux. L'homme à fauteuil, jaloux de voir un provincial s'approcher de son *monde primitif*, me dépeint comme un charlatan qui dupe le public en affichant des connaissances imaginaires. Il propose de m'envoyer une série de mots forgés au hasard et de m'en demander l'explication. La cruelle plaisanterie est sur-le-champ réalisée, et je reçois la copie d'un prétendu manuscrit nouvellement découvert, qu'on présume être le *Pater*, mais sans certitude, parce qu'aucun des savans de la capitale n'en peut déchiffrer la langue. La poste suivante porta ma réponse, où j'assurais que c'était précisément le *Pater*, écrit dans un des dialectes celtiques, et pour preuve je décomposais chaque phrase, en l'accompagnant de mots bretons presqu'identiques. Le dénouement fut que je n'eus point de pension ».

Cette mystification est sans doute la même, malgré la différence des deux récits, que celle que j'ai lue, je ne sais plus dans quel ouvrage, et qui est racontée à-peu-près ainsi, autant que je puis me le rappeler : Le chevalier d'Oraison, de concert avec le célèbre Court-de-Gebelin, qui cependant

l'estimait beaucoup et qui n'a que trop suivi son faux système, fit une liste de mots imaginés à plaisir, les fit apprendre par cœur à un jeune homme; écrivit ou dit à Le Brigant qu'il venait d'arriver à Paris, sur un vaisseau abordé au Havre ou à l'Orient, un jeune sauvage dont personne n'entendait la langue, qu'il le priait, lui qui possédait la langue primitive, la langue universelle, de vouloir bien venir le voir chez lui tel jour et à telle heure, afin de savoir quelle langue il parlait et de quel pays il était. Il prévint en même temps de la mystification projetée nombre de gens de lettres, tous ses amis, toutes ses connaissances, et les invita à s'y trouver. Le Brigant se rendit au jour fixé chez le chevalier d'Oraison, salua la nombreuse assemblée qui s'y était réunie, et qui l'accueillit par des applaudissemens. Le jeune homme qui devait jouer le rôle d'un Indien nouvellement débarqué et qui était habillé en sauvage, lui est présenté; il prononce quelques mots du Vocabulaire qu'il avait appris. Le Brigant d'un air triomphant les explique à l'assemblée. Le faux Indien continue à parler dans sa langue, l'hiérophante à lui servir d'interprète. A la fin des éclats de rire partent de tous les côtés de la salle. Le celtomane s'aperçoit alors qu'on a voulu le mystifier, mais il ne se déconcerte pas: Apprenez, dit-il au chevalier d'Oraison, qu'il n'est pas possible de prononcer un seul mot qui ne soit celtique, en lui citant un passage des Psaumes

qui sert d'épigraphe à sa Grammaire bretonne : *Non sunt loquelæ, neque sermones, in quibus non audiantur voces eorum.*

Je n'ai jamais vu Le Brigant ; je n'étais pas à Paris quand il y vint ; mais comme il ne cherchait qu'à faire des prosélytes, il ne me fut pas difficile de lier une correspondance avec lui, d'autant plus que Latour-d'Auvergne, notre ami commun, et plusieurs autres Bretons, lui avaient parlé de mes connaissances dans la langue celtique d'une manière avantageuse. J'ai donc reçu de lui un assez grand nombre de lettres que j'ai conservées comme un monument de son aveugle entêtement pour sa chimère, de sa prédilection extravagante pour sa langue. Je vais en extraire tout ce qui me paraîtra le plus propre à faire connaître cet homme singulier. Je ferai remarquer d'abord qu'on lit sur son cachet ces deux devises, l'une bretonne : *Ar hentan langach ar brezonek* (la plus ancienne langue du monde, c'est le breton) ; l'autre latine : *Celticâ negatâ, negatur orbis* (nier la langue celtique, c'est nier l'univers). Il m'offre dans une de ses lettres de faire de moi en huit jours, à compter de celui où il serait instruit de l'acceptation de son offre, le plus savant homme de Paris, titre qui lui avait été donné, dit-il, à lui-même par Louis XVI et le czar Paul Ier. Il avait fait la même proposition à bien d'autres avant moi, entre autres à M. l'abbé Guillon, dont il fait un grand éloge. Disciple incrédule et peu docile, j'ai mal-

heureusement été sourd à une offre si belle et si généreuse, et je n'ai retiré de sa volumineuse correspondance d'autre avantage que de connaître à fond ses rêveries et son système.

Peu de temps avant sa mort il adressa à l'Institut et à quelques hommes de lettres, du nombre desquels je fus, six vers de sa composition, *avec invitation gracieuse à tous les savans de l'univers de vouloir bien dire dans quelle langue ils étaient, et ce qu'ils signifiaient*. Moi seul ai répondu à son invitation, ou plutôt à son défi, ainsi qu'à bien d'autres provocations qu'il m'a faites ; et moi seul peut-être pouvais y répondre parce que je connaissais à-la-fois sa langue et l'abus qu'il en faisait. Il prétendait cependant dans la lettre d'envoi, qu'il n'y avait à Paris que deux Bretons *capables d'entendre quelque chose de ces vers, mais non pas tout*. En cela il se faisait encore illusion; car ces deux Bretons n'y entendirent rien. Ces vers étaient en effet en breton, mais en breton de sa façon; il n'y avait observé, comme à son ordinaire, ni construction, ni concordance grammaticales ; il y avait même dénaturé le son et le sens des mots, afin de pouvoir y faire correspondre et entrer des mots analogues de son, des autres langues, à-peu-près dans le genre de ce vers latin qu'on trouve, avec bien d'autres, dans le Recueil des équivoques latines et françaises, du seigneur des Accords : *Iliades curæ qui mala corde serunt*, dont le son fait en français : *Il y a des*

curés qui mal accordés seront. Ces six vers lui paraissaient n'avoir pas moins d'harmonie que les plus beaux vers des Grecs et des Romains. A l'en croire, ils contenaient *le fondement des sciences, et il était de la dernière importance pour elles d'en avoir la traduction.* Comme je suis bien loin d'en être persuadé, je ne les rapporterai pas ici, et je me bornerai, pour en donner une idée, à en citer un seul mot, celui d'*Androgheoz*, dans lequel il voyait à-la-fois le nom grec *Androgeos*, fils de Minos, et les mots bretons *an dro ghé oz*, qui signifiaient, dans la Grammaire qu'il s'était faite, *le tour de votre enclos!*

Il retrouvait la base et les élémens de toutes les langues dans les cinq voyelles *a*, *e*, *i*, *o*, *u*, à chacune desquelles il donnait une signification particulière tirée du breton, à l'exemple de Gebelin, qui en donnait une arbitraire à toutes les lettres de l'alphabet. Par leur moyen, il croyait pouvoir décomposer et retrouver la signification des mots de toutes les langues. De même qu'il ne reconnaissait qu'une seule langue primitive, universelle, la langue celtique, de même il ne reconnaissait qu'une seule espèce de mots, le nom; et en cela il n'avait pas tort.

Il paraît qu'il n'était pas plus prophète dans son pays qu'à Paris; car dans les lettres qu'il m'a écrites il se plaint amèrement de ses compatriotes les plus instruits, qui, ayant, dit-il, dans la main le flambeau qui peut illuminer *omnem*

hominem venientem in hunc mundum, marchent dans les ténèbres. Il se plaint aussi, dans ses lettres, de Voltaire, qu'il avait connu à Amsterdam en 1740; il l'appelle *un vieux goguenard;* de *Grignoux* (Deguignes), et surtout de *Jean le Rond* (d'Alembert), et de Diderot, qui, ne lui pardonnant pas, dit-il, de les avoir redressés sur ce qu'ils ont dit des Celtes brigantes dans l'Encyclopédie, lui ont nui tant qu'ils ont pu, et l'appelaient un des *calfats de l'arche!* Il s'y plaint même de quelques ministres d'état, dont plusieurs vivent encore, qui, dit-il, l'ont rebuté, et n'ont pas su apprécier le diamant qu'il leur offrait si généreusement. Il y assure que le savant Seguier, de Nîmes, avait appris le breton à 74 ans, en six semaines, avec sa petite Grammaire, qui cependant est bien loin d'être suffisante pour l'apprendre ; que le czar Paul Ier, qui savait sept langues, avait également appris de lui la pratique et la théorie de cet ancien idiome, et qu'il lui a dit un jour que ce qu'il avait vu sur les langues était bien *ginguet*, au prix de ce qu'il tenait de lui.

Il s'y vante d'avoir expliqué trois cent douze langues à livre ouvert, avec la sienne; d'avoir fait à Paris un vrai tour de force, entre autres, en traduisant, à l'instigation de M. l'abbé Desaunais, son compatriote, à l'aide du breton seulement, le samscrit des Brames, la langue des Hottentots et la scène punique de Plaute, qu'un autre celtomane de nos jours (le général Vallancay) a

cru aussi ou voulu faire croire avoir traduits, à l'aide de l'irlandais.

On voit dans une de ses lettres, que Louis XVI lui avait promis une pension de 1,000 louis, avec la maison des Célestins, pour y professer sa langue et son système; qu'il devait s'adjoindre dans cette fonction M. l'abbé Guillon; qu'un ministre lui avait annoncé avec emphase une gratification de 30 pistoles, qu'il n'a jamais touchée; qu'il fut nommé à la fin du siècle dernier, avec M. de Bougainville, par un autre ministre, pour aller au département de la Manche former des instructeurs; mais que son grand âge, l'éloignement des lieux, la modicité du traitement l'empêchèrent d'accepter. On y voit qu'il avait plus de quarante ouvrages manuscrits à faire imprimer, entre autres une Grammaire générale, et qu'il en a envoyé les titres à M. Simon, de Troyes, aujourd'hui professeur à Besançon. On y voit que de même qu'il croyait retrouver toutes les langues dans le breton, il croyait trouver aussi dans Nostradamus des prédictions de tous les évènemens de la révolution. Tant il est vrai qu'une folie ne va jamais sans une autre.

On se doute bien, d'après la singularité de son système et l'ardeur du prosélytisme qui le dévorait, qu'il a dû être en relation et en correspondance avec la plupart des hommes célèbres de son temps. Il a été lié en effet avec un grand nombre, avec Voltaire, d'Alembert, Diderot, Buffon,

Gebelin, Deguignes, Formey de Berlin, Seguier de Nîmes, Thiébaut, La Chalottais, Bergier, Dupuis, Herder, Le Roi médecin, La Tour-d'Auvergne, Cambry, Moreau de Saint-Méry, Sieyes, Millin, Lefebvre de Villebrune, l'abbé Desaunais, l'abbé Guillon, etc. etc.; mais il trouva parmi eux plus de mécréans que d'adeptes.

Malgré ses rêveries en fait d'origine de langues et d'étymologies, Le Brigant n'en est pas moins un homme recommandable par son amour, son enthousiasme même pour sa langue et son pays, par ses connaissances positives, par la force, la franchise et la générosité de son caractère. S'il avait trouvé quelqu'un capable de lui démontrer ses erreurs, de lui faire voir qu'il suivait une fausse route, et de lui en indiquer une meilleure, peut-être serait-il revenu dans la bonne voie, et aurait-il fait servir l'étude profonde qu'il avait faite du breton à l'avantage de cette langue et de nos origines. Il paraît qu'il n'était point ignorant en minéralogie : on lui doit la découverte en Bretagne de plusieurs carrières de marbre qui n'ont pas été exploitées.

Etant allé résider à Avranches dans les premières années de la révolution, il s'y trouvait incarcéré comme fédéraliste lorsque les Vendéens pénétrèrent dans cette ville. Ceux-ci se portèrent aux prisons et voulurent y commettre des excès. Le Brigant leur en imposa par sa fermeté et sauva la vie au concierge. Marié deux fois, il a eu vingt-deux

enfans, dont douze existaient encore en 1787; mais ceux qui lui restaient lors de la guerre de la révolution, étaient ou dispersés aux armées, ou établis en différens lieux, lorsque le plus jeune, qui lui servait d'appui et de consolation dans sa vieillesse, lui est enlevé par la réquisition. Son brave, son généreux ami, La Tour-d'Auvergne, qui, après son retour de sa captivité d'Angleterre, se reposait alors à Paris dans le sein des lettres, des fatigues de la guerre, l'apprend, se présente au Directoire, obtient la faculté de remplacer le jeune réquisitionnaire, se rend à cet effet à l'armée de Sambre-et-Meuse, où il servait depuis quatre ans, et le renvoie à son père.

Le Brigant mourut peu de temps après à Tréguier, le 3 février 1804, à l'âge de 84 ans. Il vécut et mourut pauvre, malgré sa grande renommée, l'admiration générale qu'il a excitée, et les belles promesses qu'on lui avait faites. Il a joui, jusqu'au dernier moment de sa vie, d'une forte santé; il m'écrivait en 1801, qu'il faisait cinq lieues à pied tous les jours; que ses peines étaient encore plus aggravées par elles-mêmes que par le poids des années: « J'ai encore du feu, s'il était attisé, me dit-il dans une de ses lettres; la mèche brûle, l'huile se consume, dans peu la lampe cessera d'éclairer; il y avait cependant de quoi éclairer les nations. *Ecce citò in pulvere dormiam et si manè me quæsieris, non subsistam* ». La Bible faisait sa lecture favorite; il la citait continuellement, et

toujours d'une manière heureuse ou ingénieuse. Les épigraphes de presque tous ses ouvrages en sont tirées; elles sont toutes très-curieuses et bien propres à faire connaître l'enthousiasme, les prétentions fastueuses de l'auteur.

Comme l'illustre avocat Tiraqueau, Le Brigant a fait autant de livres que d'enfans. Ses ouvrages imprimés sont :

I. *Dissertation adressée aux Académies savantes de l'Europe, sur une nation de Celtes, nommés* Brigantes *ou* Brigants; *fondateurs de plusieurs villes de leur nom, duquel et de leur race il se trouve encore des hommes en Bretagne; par un auteur de la même nation;* avec cette épigraphe : *Dilatet Deus Japhet.* Génès. A Bregenthe dans le Tyrol; 1762 : in-12 de 96 pages. L'auteur y prétend que les Celtes ou Galates descendent de Gomer, fils aîné de Japhet; que ce sont eux qui ont été nommés de son nom *Gomérites;* que leur marche vers l'Europe est attestée par les noms de lieux tirés de leur langue. Il retrouve les *Brigantes* en Allemagne, dans la Grande-Bretagne, en Irlande, en Espagne, en Portugal, enfin dans les quatre parties du Monde. D'où il conclut que la bénédiction donnée à Japhet a été accomplie. Toute cette dissertation n'est appuyée que sur des passages généralement mal entendus, et sur de fausses étymologies de mots étrangers à la langue celtique, tirées de cette langue. Une note écrite de la main de l'auteur sur

mon exemplaire m'apprend qu'elle a été traduite en cinq ou six langues : elle ne méritait pas cet honneur.

II. *Petit Glossaire* ou *Manuel instructif pour faciliter l'intelligence de quelques termes de la Coutume de Bretagne, contenant leur définition exacte, leurs significations et étymologies :* à Brest, Malassis; 1774 : in-12 de 108 pages; avec cette épigraphe : *Qui dedicerint ista, invenient quid respondeant.* Sap., chap. VI, vers. 11. Cet opuscule est dédié à M. de La Chalottais, qui était son parent, et qui venait d'être rendu à la liberté et à la Bretagne. Il contient une centaine de mots de la jurisprudence française, qui doivent presque tous leur origine au latin, et que l'auteur dérive, comme à son ordinaire, du celtique, toujours avec plus d'esprit que de raison.

III. *Elémens de la langue des Celtes gomérites ou Bretons : introduction à cette langue, et par elle à celles de tous les peuples connus ;* avec cette épigraphe : *Non sunt loquelæ, neque sermones, in quibus non audiantur voces eorum.* Psalm. 18. Strasbourg, Lorenz et Schouler; 1779 : in-12 de 64 pages. Cette petite Grammaire qui est beaucoup moins étendue et moins complète que celle du P. Grégoire de Rostrenen, qui l'a précédée, est terminée par des traductions bretonnes de différens morceaux, entre autres par celle de la Parabole de l'Enfant prodigue, et par un petit Vocabulaire breton-français d'environ quatre

cents mots. Il en a paru une seconde édition, retouchée et rectifiée par l'auteur, à Brest, chez Gauchelet, an 7; mais la première, dédiée à Oberlin, publiée et revue par ce savant, lui est de beaucoup préférable par la correction, le papier et l'impression.

IV. *Observations fondamentales sur les langues anciennes et modernes*, ou *Prospectus de l'ouvrage intitulé : la Langue primitive conservée*. Paris, Barrois l'aîné; 1787 : in-4° de 118 pages. Cet ouvrage, très-bien écrit, a fait principalement la réputation de Le Brigant, et a séduit beaucoup de personnes; mais c'est un mauvais canevas, brodé par un excellent écrivain. On assure que la rédaction en appartient en entier à M. Abeille, qui était Breton, et je n'ai pas de peine à le croire; car il s'en faut beaucoup que les autres ouvrages de Le Brigant soient aussi bien écrits. Pour y faire triompher sa prétendue langue primitive et universelle, l'auteur cite trois ou quatre passages de la Bible, entre autres celui-ci de la Génèse : *Que la lumière soit, et la lumière fut*, en celtique, en hébreu, en chaldéen, en syriaque, en arabe, en grec et en latin : malgré la diversité des mots qui composent ce passage dans ces différentes langues, il vient toujours à bout de mettre en correspondance avec eux des mots celtiques qu'il altère pour le son, pour le sens et pour la construction, afin de prouver que toutes ces langues dérivent du celtique. On y trouve cependant de bonnes

observations sur les traductions, sur la différence qui existe entre les synonymes apparens, sur les langues orientales, sur le chinois, le samscrit, le galibi, la langue de Taïti; sur les Dictionnaires celtiques existans. L'ouvrage annoncé par ce prospectus n'a jamais paru; il devait avoir 2 vol. in-4°, et contenir, 1° la filiation des langues; 2° la grammaire et la syntaxe de la langue celtique, c'est-à-dire du breton; 3° une méthode pour décomposer les mots des autres langues par leurs élémens primitifs, les monosyllabes du celtique; 4° un vocabulaire de tous les radicaux monosyllabiques, et un dictionnaire complet des mots composés de cette langue, avec les altérations, les modifications, les extensions de leur sens propre ou figuré chez les différens peuples. Malgré le faux système de l'auteur, il est bien à regretter que cet ouvrage, qui est le plus important et le plus étendu de tous les ouvrages de Le Brigant, n'ait pas été imprimé; et il serait bien à désirer que celui qui en est le propriétaire le déposât à la Bibliothèque impériale, ou le proposât de nouveau par souscription. Un homme qui connaîtrait bien la langue bretonne et tous les dialectes du celtique, ainsi que les vrais principes des langues et de l'étymologie, pourrait en tirer bon parti.

V. *Détachemens de la langue primitive : celle des Parisiens avant l'invasion des Germains, la venue de César et le ravage des Gaules.* Paris,

Cailleau, 1787 : in-8° de 56 pages. L'auteur y examine quelle était la langue des Gaules il y a deux mille ans, et les altérations qu'elle a éprouvées. Cet opuscule est terminé par une réponse à l'extrait que M. Deguignes avait donné de l'ouvrage précédent dans le Journal des Savans (du 1er avril 1787), et par une lettre de M. l'abbé Guillon son disciple, qui, dans son enthousiasme pour les tours de force de son maître, l'élève bien au-dessus de Gebelin, de Leibnitz, etc. etc.

VI. *Autres détachemens de la langue primitive : celle des Français, la même que la langue des Gaulois leurs ancêtres ; découverte importante pour tous instituteurs*. Paris, Cailleau, 1787 : in-8° de 32 pages. L'auteur y donne le serment de Louis le Germanique et de Charles son frère, en roman, en français, en latin, en francothéotisque, en allemand et en anglais ; met à côté des versions latine, francothéotisque, allemande et anglaise, une version bretonne différente, pour en faire concorder les mots et prouver que toutes ces langues sont toujours du celtique.

VII. *Autres détachemens de la langue primitive : observations au sujet de l'ouvrage de l'Origine des sociétés et du langage ; par* M. James Grant. Paris, Cailleau, 1788 : in-8° de 8 pages.

VIII. *Réflexions sur les études*. Paris, 1788.

IX. *Notions générales ou encyclopédiques*. Avranches, 1791 : in-8°.

X. *Petite Leçon très-utile aux grands hommes*

qui aspireraient au beau titre d'instituteurs des nations; par le dépositaire de la langue primitive des hommes, Le Brigant, Andronome; 1793: in-12 de 32 pages, avec cette épigraphe: *Erat enim docens eos, tanquam authoritatem habens, et non sicut scribæ et pharisæi.* Evang.

XI. Deux brochures politiques, imprimées en 1789; l'une relative à une lettre adressée de Londres au roi par Calonne, et la seconde aux opérations des états-généraux.

Le Brigant a laissé en outre plusieurs manuscrits, des extraits curieux, et une correspondance considérable. Tous ces objets ont été vendus à M. Kergariou de Lannion, à la réserve de quelques manuscrits qui ont été conservés par son fils aîné. Voici les titres de ces manuscrits:

I. *Vocabulaire latin, celtique, français et anglais.* Paris, 1788: petit in-fol. Ce manuscrit a une centaine de pages à quatre colonnes; il est de la main de l'auteur, à l'exception de trois ou quatre pages qui ont été écrites par M. Moreau de Saint-Méry, à qui il appartient, et chez qui je l'ai vu et examiné. Le Brigant en parle dans une notice manuscrite sur les Dictionnaires celtiques, qu'il m'a envoyée en 1801, dans laquelle il donne son opinion sur chacun de ces Dictionnaires. Il y dit que ce manuscrit est en quatre langues, le breton, le français, le latin et le grec, et qu'il le donnerait en douze langues, s'il trouvait un éditeur qui voulût faire les frais de sa publication. Il

y a dans ce Vocabulaire quelques bonnes analogies; mais la plupart des mots celtiques qu'il compare aux mots des trois langues sont altérés, et n'ont ni le son qui convient, ni le sens qu'il leur donne. Il retrouve ces prétendues analogies par la réunion de plusieurs mots bretons qui n'ont ni collectivement, ni séparément le sens du mot unique des trois autres langues auquel il les compare. C'est partout le même faux système que celui qui l'a égaré toute sa vie, et qu'il n'a cessé de soutenir avec autant d'opiniâtreté que d'enthousiasme, tant dans ses ouvrages que dans ses lettres et sa conversation.

II. *Explication de plusieurs mots africains, indiens, espagnols, français, caraïbes*, etc, *en langue celtique*. Paris, 1786 : in-12 de 56 pages. C'est un Vocabulaire d'environ trois cents mots, recueillis et définis par M. Moreau de Saint-Méry, auxquels Le Brigant a ajouté les mots celtiques qu'il regardait comme leurs racines et leurs analogues de son et de sens. Ce recueil, pour la partie positive, est curieux et utile; pitoyable pour la partie étymologique, c'est toujours le même faux système; ce sont toujours des mots bretons monosyllabiques, mis en correspondance avec des mots polysyllabiques étrangers à la langue celtique. En voici quelques exemples : *Agouti*, espèce de lièvre des îles du Vent; celte, *a gou ti*, qui se cache en un trou; *bannane*, fruit de l'Amérique; celte, *pan an é*, le soutien quand je

marche; *coco;* celte, *cou cou*, caché deux fois; *colon* (mot évidemment d'origine latine); celte, *ke oll on*, qui est de notre enceinte; *coris*, espèce de petit lapin; celte, *cou ris*, que je cachai; *zombi*, nom africain des revenans; celte, *ze om bé*, ceux de nous dans la fosse. Le premier défaut de ces prétendues étymologies, c'est de les chercher dans une langue à laquelle elles n'appartiennent pas; le second, de ne pas mettre les mots bretons en construction et en concordance grammaticales, et d'en supprimer toutes les particules nécessaires pour la liaison des phrases prétendues qui forment ces mots; le troisième, de dénaturer le son et l'orthographe des mots bretons, tels que *gou* et *cou* pour *cuz*, leur sens isolé, tel que celui du mot *ti* qui signifie *maison* et non pas *trou*, et leur sens collectif. Car, en supposant même que des mots soient des phrases, et que les phrases que ces monosyllabes réunis forment, soient celtiques, elles ne signifient pas ce que Le Brigant leur fait signifier : par exemple, *a gou ti* ne signifie pas *qui se cache en un trou*, mais *qui cache maison; ze om bé* ne signifie pas *ceux de nous dans la fosse*, mais *ici nous fosse*, et ainsi des autres.

III. *Le Fanal de Pouppe*, ou *le Lustre du Musée de Gebelin, remis en place pour éclairer les nations : l'origine de la parole, le fond des sciences découvert, l'harmonie des langues trouvée, et le chaos de la confusion débrouillé. Abscondita benè sapientibus et prudentibus, et*

revelata parvulis. Par le dépositaire de la langue primitive. Cet ouvrage est divisé en quatre parties, comme l'indique le titre. Par le fond des sciences découvert, l'auteur entend ses prétendus élémens primitifs du langage *a*, *e*, *i*, *o*, *u*; par le chaos débrouillé, la comparaison des langues qu'il appelle corrompues, avec la langue restée, selon lui, inaltérable et intacte chez la première nation de la terre, les descendans des Gomérites, les mêmes que les Gaulois et les Bretons.

IV. Je n'ai aucun renseignement sur les manuscrits suivans; en voici seulement les titres : *Grammaire générale;* elle n'est que mentionnée dans une de ses lettres : *Radicaux des cinq voyelles* a, e, i, o, u; *Racines primitives de la langue originelle, le celte gomérite ou celle des Bretons, le barde armoricain; Complainte sur l'état présent des sciences dans le continent des Gaules; des Atlantes et des enfans d'Abraham; le premier Contrat des humains,* ou *l'Origine de la société déguisée dans la fable de Galathée et de Pigmalion; Testament de Noé; A, B, C des nations; aux Souverains et aux Savans de l'Europe; Dissertation sur la ville d'Avranches.*

ELOI JOHANNEAU.

DISSERTATION

SUR LES DEUX QUESTIONS SUIVANTES :

A-t-il existé un tribunal pour juger les rois d'Egypte après leur mort ?

Les pyramides d'Egypte étaient-elles destinées à servir de tombeaux aux rois ?

PAR ALEXANDRE LENOIR, Administrateur du Musée impérial des monumens français, etc. etc.

PARMI plusieurs assertions de Diodore de Sicile, sur l'Histoire de l'antique Egypte, il en est deux qui, malgré le crédit qu'elles ont obtenu, n'en sont pas moins démenties par la critique; c'est ce que je vais examiner.

La première suppose l'existence d'un tribunal qui aurait jugé les rois après leur mort, et qui, ayant pesé leur administration dans la balance de la Justice, aurait prononcé si on devait leur accorder ou leur refuser les honneurs de la sépulture.

La seconde indique l'objet et l'usage des pyramides, lesquelles, suivant cet historien, auraient servi de tombeaux aux Pharaons.

§. I.

Tribunal pour juger les morts.

Il y a, dit Diodore de Sicile, livre Ier, un lac

en Egypte au-delà duquel on enterrait anciennement les morts. Après les avoir embaumés, on les portait sur les bords de ce lac. Les juges, préposés pour examiner la conduite et les mœurs de ceux qu'on devait faire passer de l'autre côté, y venaient au nombre de quarante, et, après une longue délibération, s'ils jugeaient celui dont on venait de faire l'information, digne de la sépulture, on mettait son corps dans une barque dont le batelier se nommait *Caron*.... Cette coutume était partagée à l'égard des rois, et le jugement que l'on portait contre eux était quelquefois si sévère, qu'il y en eut quelques-uns qui furent jugés indignes de la sépulture.

En lisant cette première assertion de Diodore, je me suis fait cette question : Ce tribunal pour juger les rois après leur mort, par qui aurait-il été établi ? — Serait-ce par le peuple ? — Mais le peuple de l'Egypte ne disputa jamais à ses rois l'honneur de la sépulture, et il est fort douteux que le peuple ait eu ce droit, comme on le croit vulgairement.

D'ailleurs cet usage ne pouvait pas avoir lieu dans un pays tel que l'Egypte, où le père était toujours remplacé sur le trône par son fils aîné, aussi long-temps que la famille royale subsistait. Ainsi les Egyptiens auraient eu nécessairement un ennemi implacable dans le jeune prince héritier du trône, en refusant la sépulture à son père, dont il pouvait à son gré faire porter la momie

dans quelque souterrain, à l'insçu même du peuple. C'est la remarque d'un savant, et voici ce qu'il dit à ce sujet :

« On trouve dans l'histoire un fait décisif, par lequel il est démontré que les Egyptiens ne pensèrent pas même à refuser la sépulture aux mauvais rois. Ils haïssaient mortellement un des Pharaons despotiques, nommé *Apriès*, que l'on soupçonnait d'avoir commis des crimes atroces, dont quelques-uns pourtant étaient réels. Cependant Apriès, qui se vantait dans sa prospérité de ne pouvoir être détrôné par Dieu même, fut vaincu par Amasis : or le peuple dans son ressentiment se fit livrer le malheureux prince; on l'étrangla et on le porta ensuite dans le tombeau de ses pères, que l'on voyoit à l'entrée du temple de Minerve à Saïs, lieu sacré où reposaient tous les Pharaons de la tribu saïtique ».

Il paraît que, selon un ancien usage, l'hiérophante ou le grand-prêtre devait prononcer publiquement un discours lorsqu'on portait le corps du roi au tombeau, après un deuil de soixante-dix jours, temps que les embaumeurs employaient pour préparer la momie du prince. C'est tout simplement dans le discours du grand-prêtre que consistait tout le jugement des morts qu'on faisait essuyer aux Pharaons, qui y étaient plus ou moins loués; et Porphyre assure qu'on les louoit surtout lorsqu'ils avaient été sobres, parce

que cette vertu en suppose beaucoup d'autres, principalement dans un souverain.

Non-seulement le grand Bossuet a cru à la coutume de juger les rois d'Egypte après leur mort, mais, selon lui, cette coutume parut si sainte au peuple de Dieu, qu'il l'a toujours pratiquée : *Nous voyons dans l'Ecriture*, dit-il, *que les méchans rois étaient privés de la sépulture de leurs ancêtres*. Ce qu'il y a de certain, c'est que ni dans le *Lévitique*, ni dans le *Deutéronome* on ne trouve aucun règlement sur la sépulture, et l'on n'en trouve pas davantage sur la manière d'enterrer les morts.

J'ajouterai à ce que je viens de dire, que dans le Livre des rois les rois sont tous honorés indistinctement des obsèques accompagnés de plus ou de moins de pompe magnifique. Enfin les livres que l'on nomme *sacrés* gardent absolument le silence sur le prétendu jugement des rois après leur mort, et ce dont seulement il s'agit ici, l'expérience de tous les siècles, ferait croire encore plutôt aux éloges prodigués dans cette circonstance qu'à la censure la plus impartiale ; mais les éloges furent toujours illusoires, et la censure aurait toujours été vaine. A quoi sert le jugement même de la postérité, le seul tribunal devant lequel doivent comparaître un jour ceux qui, par les fonctions qui leur furent confiées, ont plus ou moins influé sur la destinée des peuples ?

Pourquoi la pensée de l'improbation et même

de l'exécration des siècles viendrait-elle les tourmenter, eux qui sont si peu touchés de la flatterie publique pendant leur vie? « Les rois, a dit un philosophe, sont presque insensibles à la flatterie publique. La seule qui les séduise est la flatterie adroite des courtisans qui s'exerce sur les petites choses, se répète tous les jours et sait choisir ses momens; qui consiste moins dans les louanges directes que dans une adroite approbation des passions, des goûts, des actions, des discours du prince. Un demi-mot, un signe, un air de tête, une maxime générale qui les rassure sur leurs faiblesses ou sur leurs fautes, font plus d'effet que tout le reste.

Alexandre aimait passionnément la gloire; il voulait conquérir l'opinion publique qui la donne.

Alexandre dont on n'a dit tant de mal que parce qu'il en a beaucoup fait, Alexandre est néanmoins véritablement grand, non parce que l'univers a été saisi d'un étonnement qui commandait à son aspect un respectueux silence (1); il est grand par le trait de son médecin Philippe; il est grand par l'impulsion qu'il a donnée aux sciences et à la civilisation des peuples; il est grand enfin par ce mot sublime: *O Athéniens, qu'il m'en coûte pour être loué de vous!* En effet, « la véritable gloire consiste dans une grande réputation fondée sur

---

(1) *Siluit terra in conspectu ejus.*

les services qu'on a rendus ou à ses amis, ou à sa patrie, ou à tout le genre humain. Elle ne consiste point dans la fumée de la faveur populaire, ni dans les applaudissemens d'une aveugle multitude, que les sages ont toujours comptés pour rien, mais dans l'approbation unanime de tous les gens de bien et dans le témoignage incorruptible des juges éclairés, qui répond au mérite et à la vertu, comme l'écho répond à la voix ».

J'ignore si les Pharaons, dans leur conduite politique, mirent beaucoup d'importance à mériter les louanges et à éviter le blâme qui pouvaient les attendre lorsqu'ils n'existeraient plus; il paraît du moins certain que l'on n'employa point de formes juridiques afin de décider si on leur accorderait ou si on leur refuserait la sépulture. Donc il n'a point existé de tribunal pour juger les rois d'Egypte après leur mort.

On pourrait citer des exemples de procès faits à la mémoire de quelques morts, et seulement pour quelques futiles opinions. En 1686, par déclaration du 26 avril, ceux qui, après avoir abjuré la religion protestante, y retournaient devenant malades, devaient, en cas de guérison, être condamnés aux galères perpétuelles, et, en cas de mort, leurs biens devaient être confisqués et le procès fait à leur mémoire. Mais la postérité a fait aussi le procès à la mémoire de ce roi qui avait permis une injustice aussi révoltante, et le jugement ne lui a pas été favorable. Je pourrais

citer un grand nombre de faits semblables qui sont à la honte des peuples civilisés; je les oublie avec d'autant plus de raison, qu'en les citant, je sortirais de la question que je me suis proposée, et qu'ils ne feraient que rappeler des calamités publiques, sans pour cela corriger les hommes.

§ II.

Des Pyramides d'Egypte.

L'autre assertion de Diodore, relativement à l'usage des pyramides d'Egypte, n'est pas plus fondée.

Les Pharaons qui, selon cet historien, avaient fait bâtir les deux grandes pyramides, n'avaient osé ordonner d'y faire déposer leur corps, de peur que les Egyptiens ne vinssent l'en arracher.

« Il suffit d'y réfléchir, dit encore le savant dont j'ai parlé plus haut, pour concevoir l'absurdité où ces princes seraient tombés en élevant des pyramides qui devaient leur servir de sépulture; tandis que d'un autre côté ils étaient certains qu'on ne les y enterrerait jamais. Les Grecs, s'étant une fois mis dans l'esprit que les pyramides sont les tombeaux des Pharaons, n'ont jamais voulu se laisser désabuser à cet égard, quoique les Egyptiens aient hautement déclaré que jamais aucun de leurs rois n'avait été enseveli dans l'intérieur d'une pyramide, et que c'était des monumens élevés par

la nation en corps, et non par les princes en particulier ».

Puisque Strabon a été imbu du préjugé que les pyramides d'Egypte servaient de sépulture aux rois, on peut excuser le bon Rollin d'avoir suivi cette opinion, qui paraît avoir été commune chez les Grecs : on peut avec plus de raison excuser le grand Bossuet lorsque, entraîné par sa noble et mâle éloquence, et, pour mieux peindre sa pensée, il dit : *Quelque effort que fassent les hommes, leur néant paraît partout. — Ces pyramides étaient des tombeaux.*

Le célèbre orateur chrétien n'était-il pas pénétré lui-même de cette vérité consolante, que le néant des hommes ne paraît pas partout, quand il dit, dans l'Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche : *Que peut-on voir de plus illustre que sa descendance immédiate, où, durant l'espace de quatre cents ans, on ne trouve que des rois et des empereurs, etc.?*

En admirant le style énergique et sublime de l'évêque de Meaux, je pourrais ajouter à ses grandes idées des argumens plus positifs, en disant que tout n'est pas *néant* dans les productions des hommes; je dirais que tout n'est pas *néant* dans les efforts heureux des philosophes, qui ont étendu la perfectibilité humaine ; je dirais enfin, que rien ne prouve moins le *néant dans les productions des hommes*, que les découvertes dans les sciences comme dans les arts, lesquelles sur-

nagent aux révolutions qui affligent sans cesse l'espèce humaine ! . . . . . . *Tout n'est pas néant dans les productions des hommes, comme nous l'avons démontré. . . . . Les pyramides d'Egypte n'étaient point des tombeaux. . . . !*

C'est parce qu'on n'avait point d'idées précises de ces monumens de la gloire des peuples de l'antiquité, qu'on a tant divagué, quand on a voulu en parler. C'est pour cela que les pyramides ont été plus d'une fois dépréciées. Pline dit qu'elles sont l'ouvrage et le résultat de la folie et de l'ostentation des rois. Il a plu au poëte Martial de les rabaisser au-dessous du Colisée ; Lucain a dit : *Pyramidum tumulis evulsus Amasis*, c'est-à-dire, Amasis arraché des sépulcres que renferment les pyramides ; et de nos jours l'ignorance, parée des charmes du style, n'a pas craint de nous les montrer comme un *amas de pierres*. On s'est également permis de plaisanter sur un sujet qui ne souffre guère la plaisanterie, en racontant que *la plus célèbre d'entre elles fut bâtie en l'honneur de la fille d'un roi qui ne demandait qu'une pierre de chacun de ses amans ; dont néanmoins elle fit construire ce prodigieux édifice, après avoir enrichi le roi Ethiops son père du produit de ses amours.*

§. III.

Je me résume et je dis : Ceux qui ont écrit avec tant de légèreté sur un sujet qui méritait tant de

recherches et de critique, ignoraient sans doute les travaux et les méditations profondes de quelques savans sur ces ouvrages qui immortaliseront les Egyptiens ; ils ignoraient ce qui a été observé sur la grande pyramide, ce monument le plus imposant, mille fois plus encore par son objet et le génie qui présida à sa construction, que par sa masse et son antiquité.

Je ne vois pas quel peut être cet amphithéâtre que Martial a célébré avec tant d'emphase, tant de flatterie, si ce n'est pas le Colisée? — Mais Martial a manqué son but sous tous les rapports.

L'empereur auquel il a consacré sa muse n'a eu aucune part à la construction de l'amphithéâtre connu sous le nom de *Colisée*. Cet édifice fut élevé sous les règnes de Vespasien et de Titus; Titus en fit la dédicace selon Suétone, et ce fut pour cette raison que le sénat fit frapper une médaille sur laquelle, au revers du portrait de cet empereur, on voit la représentation du Colisée. — Il est vrai que Suétone dit que Domitien avait fait restaurer plusieurs édifices détruits par des incendies, et le tout à son nom, sans faire aucune mention des premiers fondateurs ; mais dans l'énumération qu'en fait Suétone on ne trouve point l'amphithéâtre, qui en effet n'avait encore souffert aucun dommage. — Domitien n'a donc eu aucune part à la construction de l'amphithéâtre du Colisée, et Cassiodore dit que Titus, ou plutôt Vespa-

sien son père, avait fait couler un fleuve d'or pour construire ce monument.

Comparons maintenant la grande pyramide d'Egypte à l'amphithéâtre connu sous le nom de *Colysée*.

1°. On ne connaît ni le nom de celui ou de ceux qui ont fait construire cette pyramide, ni l'époque de sa construction, ce qui prouve sa haute antiquité : cependant, malgré quelque dégradation qu'elle a éprouvée, elle est encore plus entière que l'amphithéâtre de Titus.

2°. La grande pyramide, considérée seulement sous le rapport de sa masse et de la main-d'œuvre, est infiniment supérieure au Colisée. Diodore suppose qu'on avait employé à cette construction autant de *mille* hommes qu'il y avait de jours dans l'année, c'est-à-dire *trois cent soixante mille*, et qu'ils travaillèrent pendant *vingt* ans ; ce qui peut être exagéré, quoique Pline dise la même chose, *Livre trente-six*. Néanmoins on peut croire que la somme de la dépense pour ce monument a dû surpasser celle qui a été employée pour le Colisée.

3°. L'objet de la grande pyramide, quel qu'il soit, doit faire soupçonner une conception extraordinaire et des vues supérieures à une simple maçonnerie construite pour servir d'arène à des gladiateurs. La forme de la pyramide, ses dimensions, la manière dont elle est orientée ne sont assurément pas l'effet du hasard, mais le produit de combinaisons savantes. Aussi, depuis qu'elle sert

d'ornement au sol de l'Egypte, a-t-elle exercé la critique et l'examen d'un grand nombre de savans et de voyageurs. Ce qui a fixé surtout l'attention de la plupart d'entre eux, c'est le résultat des mesures de sa base et de sa hauteur, résultat auquel on a mis beaucoup d'importance. C'est ce qui a fait dire à un savant qui s'occupait de la science des mesures : « Ainsi ces pyramides, que le vulgaire des écrivains n'envisage que comme un monument de l'orgueil ou de la vanité puérile et tyrannique des princes qui les élevèrent, sont pourtant un des plus superbes et des plus respectables témoins de la science qu'avaient acquise les anciens sur la mesure de la terre, et de l'application ingénieuse qu'ils en firent aux mesures usuelles de la société ».

Mais on a découvert, dira-t-on, dans le fond de la grande pyramide, un petit caveau où un tombeau taillé de manière à contenir un corps, et ce tombeau est celui d'un ancien roi d'Egypte ? — Pour répondre à cette observation d'une manière positive, je dirai, les voyageurs instruits et les antiquaires sont généralement d'accord sur le but qu'on s'est proposé par la construction de cet immense édifice, et tous le considèrent comme le tombeau d'Osiris.

Personne n'ignore aujourd'hui qu'Osiris était l'image du Soleil, le feu caché de la nature, le principe qui anime tout et crée tout par sa

seule toute-puissance, comme l'ont dit les Egyptiens eux-mêmes dans les inscriptions rapportées par Diodore.

Osiris était donc pour les Egyptiens l'image de la lumière céleste ; de Dieu lui-même, qui voit tout, qui contemple tout du haut de son trône de gloire ; aussi l'appelaient-ils *Osiris-Roi*, *Osiris le Bienfaisant*. Ainsi ce tombeau, consacré au Soleil, était censé recevoir le Dieu suprême de l'Egypte, lorsqu'en descendant dans les signes inférieurs il privait la nature de sa présence : ce n'était donc qu'un simulacre, comme le sont tous les tombeaux qu'on a élevés en l'honneur des personnages mythologiques chez différens peuples, et c'est ainsi que les Crétois conservaient le tombeau de Jupiter. Et pourquoi, dirai-je encore, cette fameuse pyramide ne serait-elle pas l'image d'Osiris ? Les Grecs à Sycione avaient représenté Jupiter par une pyramide, et à Paphos la statue de Vénus avait la forme d'un obélisque. « Quand il s'agit de monumens religieux, rien ne coûte à un peuple puissant, riche et superstitieux, qui prétend à la gloire d'avoir donné à la religion une forme majestueuse et savante. Telle était la prétention des Egyptiens, qui aspiraient à la réputation de *sagesse universelle* ».

Enfin, si la grande pyramide d'Egypte est un monument consacré à la divinité du Soleil ; si, par ses rapports marqués avec la marche de

cet astre et les mouvemens célestes, elle est liée à la nature ; si elle établit une sorte de communication entre la terre et le ciel, c'est aux savans qu'il appartient de prononcer et de dire lequel de ce monument ou de l'amphithéâtre de César mérite le plus le nom d'*amas de pierres*.

ALEXANDRE LENOIR.

TOMBELLE FUNÉRAIRE

DE POUILLY-SUR-SAÔNE, DÉPART. DE LA CÔTE-D'OR;

PAR CL.-XAV. GIRAULT, jurisconsulte à Auxonne, membre de l'Académie celtique de Paris et de plusieurs autres Sociétés savantes.

Et (*Patrias*) Cineres extructo monte quiescant.
LUCAN. Lib. 8, v. 695.

IL n'est aucun volume des Mémoires de l'Académie celtique qui ne renferme la description de tombelles existantes dans les différentes contrées de l'empire des Gaules : celle qui fait le sujet de ce Mémoire ne subsiste plus, mais c'est pour cela même qu'elle présente encore plus d'intérêt, puisqu'en l'aplanissant on a pu connaître tout ce qu'elle renfermait dans ses cavités les plus profondes.

Ce monument existait encore, vers le milieu du siècle dernier, à Pouilly-sur-Saône, village à une demi-lieue N.-O. de la ville de Seurre, même canton, 4e arrondissement du département de la Côte-d'Or, l'un de ceux formés dans l'ancienne province du duché de Bourgogne, territoire antique des Æduens (1).

(1) M. Baillet père, très-habile professeur de dessin à l'école d'artillerie d'Auxonne, a bien voulu prendre la peine d'esquisser la coupe verticale de ce monument, sur les renseignemens et explications que nous lui en avons donnés.

E. H. Langlois S.

Chapelle S.t Jean-des-Os

Il était placé non loin de la voie romaine d'Autun à Besançon, se séparant à Villy de celle de Bibracte à Alexie, passant par Mont-Main, les Granges de Bagnot, Glanon, où l'on passait la Saône; la Bruyère, les bois de Pagny, Saint-Aubin et Tavaux, où elle était coupée par celle de Langres, Dôle, Orchamps et Besançon : les vestiges de cette route sont encore conservés, très reconnaissables, et se trouvent ponctués dans la grande carte de Bourgogne. Or, dit M. de Mautour (Acad. Inscr. hist., tom. 2, pag. 415, éd. in-12), chacun sait qu'on avait coutume d'enterrer les morts hors des villes, sur les grands chemins, usage qui s'observait dans toutes les Gaules dès les premiers temps du christianisme; d'où ces mots, si fréquens sur les monumens funéraires, *Siste viator . . . . . . abi.*

Cette éminence était située sur le bord occidental de la Saône et vis-à-vis d'un gué facile de cette rivière : ainsi étaient placées celles de *Mont-Bellet* (Montfaucon, tom. 5, fol. 193); celle de *Neufulize*, citée par Bergier (Hist. des gr. ch. de l'emp., tom. 1, p. 282); celles de *Montglone* et de *Beaugenci* sur les bords de la Loire, mentionnées dans les Mémoires de l'Académie celtique.

Le tertre de Pouilly se trouvait sur les frontières de deux peuples rivaux, célèbres parmi ceux de la Gaule celtique, les Æduens et les Séquanois, entre lesquels coulait la Saône, limite commune, et qui causa entre eux tant de dis-

sensions et de si cruelles guerres (1) : la tombelle de *Montfaucon* était de même sur les frontières de l'Anjou, de la Bretagne et du Poitou ; car c'est toujours, a dit avec raison l'un de nos confrères, dans l'étendue des marches qui circonscrivaient les différentes nations ou les diverses peuplades que s'élevaient les monumens celtiques. Un usage antique, a dit M. Dulaure, faisait consacrer aux sépultures le terrain inculte qui se trouvait entre les territoires des diverses peuplades, et ce local devenait le théâtre des cérémonies religieuses et politiques (2); de là, sans doute, le motif d'une élévation à l'aspect de l'orient, avec escarpement d'un côté, afin que le peuple se trouvât moins distant de l'autel des sacrifices ; ayant une longue pente pour arriver au-dessus, l'on pourrait dire processionnellement ; terminée par une esplanade assez vaste pour contenir à l'aise tous ceux dont la présence était essentielle dans les cérémonies.

Ce monticule était accompagné de deux autres, beaucoup plus petits, situés l'un au sud, l'autre un peu à l'est, et très-rapprochés du principal : conformité avec ceux de *Villenière*, du petit *Montrevaut* et de *Doué*. Cette triplicité se trouverait-elle en rapport avec le système religieux des

(1) Voyez ma Dissertation sur *Amagetobria*, insérée n° XI des Mém. de l'Acad. celtiq.

(2) Mém. de l'Acad. celtiq., tom. 2, pag. 453. Système que M. Dulaure annonce avoir prouvé ailleurs.

Gaulois, ainsi que ce nombre mystérieux et emblématique était vénéré chez beaucoup d'autres nations antiques? Sans doute, les recherches de l'Académie amèneront la solution de ce problême, sur lequel nous ne nous permettrons aucune conjecture. Ces tombelles secondaires ou collatérales furent nivelées; elles ne renfermaient absolument rien que des déblais.

Cette élévation était voisine de l'ancien château, comme celles de *Neufulise* près Reims, de *Villenière*, du grand et du petit *Montrevaut*, de *Doué*, de *Beaugency*: cette uniformité de position et de voisinage des châteaux antiques n'est pas sans quelque considération; mais la raison qui en est donnée tom. 2, pag. 183 des Mém. de l'Academ. celtiq., ne me paraît pas satisfaisante, et je penserais plutôt que les seigneurs qui édifiaient des châteaux forts (1) ont exprès choisi la proximité de ces terres, qui leur offraient un bastion tout élevé pour ajouter à leur défense, couvrir le château, dominer le pays, pour pouvoir y placer des machines de guerre, et, depuis l'invention de la poudre à canon (2), quelques bombardes ou an-

(1) Le château de Pouilly est extrêmement ancien; les ducs de Bourgogne en aimaient fort le séjour; le duc Henri Ier, frère de Hugues Capet, y mourut l'an 1002.

(2) Elle remonte au commencement du quatorzième siècle; les Vénitiens se servirent du canon dès 1300. Roger-Bacon eut connaissance de la poudre cent cinquante ans avant Berthold Schwartz (*Encycl.*).

ciennes pièces d'artillerie : de là les idées populaires qui se retrouvent les mêmes à *Villenière*, *Montglone*, *Montrevaut*, comme à *Pouilly-sur-Saône*, que ces monticules *couvraient le château*, *éclairaient la marche de l'ennemi*, *servaient à placer de l'artillerie*, etc. etc. etc.

La motte de Pouilly pouvait avoir encore pour destination particulière la défense d'un gué de la Saône très-facile en cet endroit (1); elle avait tout autour de la plate-forme supérieure un parapet de dix pieds d'élévation, circonstance que n'offre aucune des tombelles déjà signalées, mais qui prouve qu'on a voulu en disposer comme d'un boulevart de défense : on aura sans doute creusé le milieu de la plate-forme et reporté les terres dans le dessus, opération bien simple, mais qui élevait à-la-fois les rebords d'une hauteur double : j'ajouterai que si l'on ne voit aucun château élevé sur ces éminences, la raison doit en être qu'on ne peut édifier aucune masse sur un terrain mobile formé de main d'hommes, sans s'exposer à les voir s'écrouler : on sait que dans toutes les fondations d'édifices un peu considérables il faut ou

(1) C'est peut-être ce gué qui servit primitivement de communication entre les Æduens et les Séquanois, qui décida à placer en cet endroit la tombelle dont nous nous occupons, afin qu'elle fût davantage au point de contact de ces peuples : c'est probablement à ce passage que les Æduens et les Séquanois en vinrent aux mains ; *videbimus infrà*.

piloter ou creuser jusqu'à la terre *vierge* pour y asseoir les fondations; aussi sur aucune de ces élévations ne voit-on pas même une tour.

La tombelle que nous décrivons était à-peu-près de forme ovale, coupée presqu'à pic du côté de la rivière, avec une déclivité tournante à l'ouest: c'est aussi la forme assignée à celles de *Villenière*, de *Montglone* et du *Pougard*; elle était haute d'environ soixante pieds; telle était aussi à-peu-près l'élévation donnée à celles de *Villenière*, du grand *Montrevaut* et de *Montfaucon*: on sent au surplus qu'il n'est pas possible de comparer avec précision des hauteurs qui, indépendamment de ce que ces monticules ont pu varier dans leur primitive origine, ont dû éprouver des changemens, soit par des affaissemens assez présumables, soit par des éboulemens successifs, et qui ont nécessairement lieu aux élévations escarpées situées au bord d'une rivière un peu considérable (1). La plate-forme, ovale comme le monticule, avait cent vingt pieds de longueur sur soixante de largeur; telles étaient aussi les dimensions de la

(1) Lors des débordemens de la Saône, cette rivière, s'élevant contre le côté escarpé du monticule, le rongeait et l'affouillait; si bien qu'on a vu long-temps à côté de la motte, un squelette couché sur le côté, à moitié découvert, et qui, ayant conservé toutes ses dents, avait l'air de faire la grimace aux mariniers, qui ne manquaient jamais de l'apostropher de quelque invective en passant.

motte de *Beaugenoi* et de celle du grand *Montrevaut*. La circonférence à la base était très-grande; on évalue à près de deux journaux (66 ares) la superficie du terrain qu'elle comprenait, et cette étendue ne doit pas surprendre; les tombelles de *Villenière*, du grand et du petit *Montrevaut*, et de *Montfaucon*, avaient une base bien plus considérable; et celle de *Pouilly* tenait le milieu entre ces premières et celles de *Montglone*, du *Pougard* et de *Blanque-Jument*.

Ce monument était appelé la *Motte-Saint-Jean*: ce nom de la *Motte* lui est commun avec ceux du même genre à *Vihier*, le *Pougard* et dans la terre de M. *Le Mée*.

Sur la plate-forme étaient plusieurs arbres très-élevés, et au milieu d'eux une chapelle dont le chevet était tourné à l'orient, et la porte d'entrée vis-à-vis la rampe douce qui conduisait au-dessus du monticule : cette chapelle, dédiée à saint Jean-Baptiste, portait le nom de *Saint-Jean-des-Os*, et non des *Eaux*, comme l'a imprimé un moderne (1); elle était célèbre par trois apports, l'un au jour de l'Ascension, l'autre le jour de la

(1) Descr. top. de Bgne, par Courtépée, tom. 3, pag. 586. Ce n'est pas la seule faute de cet auteur sur cet article; il ne donne à la motte de Pouilly que 40 pieds d'élévation, et dit qu'en la nivelant on découvrit à 100 pieds, etc. On sent qu'une telle assertion ne peut être que l'effet de l'erreur; elle est trop grossière pour lui supposer une autre cause.

Nativité de Saint-Jean-Baptiste, le troisième le jour de la Décollation de ce saint : à ces jours on y voyait arriver, avec des béquilles ou sur des charrettes, des gens affectés de rhumatismes ou perclus de douleurs, souffrances que le peuple appelle *maladie des os*, et pour la guérison desquelles cette chapelle avait la réputation d'être miraculeuse : aussi y voyait-on déposées en preuve les crosses de ceux qui s'en étaient retournés gaiement, et suspendues aux barreaux des fenêtres les jarretières de ceux qui avaient été délivrés de leurs affections rhumatismales (1).

Tel fut l'état de cette Motte jusque vers 1758 que M. Gagne, nouveau seigneur de Pouilly, résolut de faire aplanir une éminence qui cachait au château qu'il venait de bâtir (dans l'emplacement de l'ancien) la vue de Seurre et du cours de la Saône, et qui même en quelque sorte l'isolait de ses vassaux : en conséquence il fit marché avec des terrassiers, moyennant douze à quinze cents livres, pour raser cette élévation au niveau du sol environnant ; quinze à vingt ouvriers y furent constamment occupés pendant l'automne et l'hiver ; ils coupèrent cette éminence verticalement et à pic jusqu'à-peu-près moitié de la hauteur de la rampe,

(1) On voit déjà pourquoi cette chapelle fut appelée *Saint-Jean-des-Os* ; nous en verrons plus bas encore une autre cause : toutes deux ont dû concourir à cette dénomination, et par suite lui faire attribuer la vertu des miracles.

douce, et pour ce premier travail ils reçurent 700 liv.

Mais, soit que ces manœuvres s'aperçussent, par le travail qui leur restait à faire, que le marché leur était désavantageux, soit, comme on le disait dans le village, qu'ils eussent trouvé quelque trésor, toujours est-il qu'ils ne revinrent pas de leur pays, et il arriva à *la Motte Saint-Jean* ce qui eut lieu pour celle *du Pougard*, et peut-être aussi pour les mêmes causes; mais, ne perdant pas de vue l'exécution de son plan, M. Gagne se procura d'autres ouvriers pour l'année suivante.

Si le travail des premiers terrassiers ne produisit rien qui fût digne de la moindre remarque, il n'en fut pas de même des seconds : à peine eurent-ils déblayé quelques pieds de terre, que depuis à-peu-près moitié de la hauteur de ce monticule ils mirent à découvert une prodigieuse quantité d'ossemens humains, gardant tous respectivement le même ordre qu'ils avaient eu lors de l'inhumation : ces ossemens réunis, mais non confondus, présentèrent les tristes restes d'un grand nombre de cadavres simultanément enfouis, ne gardant aucune assignation régulière, mais la plus grande partie cependant étant dans une position horizontale, les uns sur le dos, à plat ventre, sur l'un ou l'autre côté; d'autres plus ou moins inclinés diagonalement, ceux-ci presque verticalement, ceux-là tout-à-fait perpendiculaires, mais assez généralement cependant ayant tous les

pieds dirigés vers le bas : ces cadavres ne conservèrent néanmoins pas tous la direction qui leur fut donnée en les déposant dans ce monument sépulcral; quelques-uns n'offrirent plus que des ossemens précipités au fond d'une cavité; mais d'autres, et ce fut le plus grand nombre, étaient encore où ils furent placés : les vêtemens, les parties molles et charnues, tombées en poussière, laissèrent les os à découvert; mais les vides qui restaient par l'effet de l'annihilation ne furent point remplis par la terre environnante; le sol compact, resté ferme, ne se détacha point et formait à l'entour de chaque cadavre une espèce de tube creux de 80 pouces de circonférence, dans lequel on voyait les principaux ossemens, les plus petits et même les côtes s'étant détachés et se retrouvant au fond du trou cylindrique; si bien qu'on aurait pu prendre chaque espace pour un tuyau rond, dans lequel était renfermé un squelette encore entier.

Pendant trois années consécutives l'on n'eut à déblayer que des carcasses de ce genre; il y en avait vingt pieds de hauteur dans toute la capacité de ce monticule : on estima à plus de deux mille le nombre des cadavres, tous paraissant avoir appartenus à des hommes (1) de haute sta-

(1) Il eût été bien à désirer que quelqu'un de ceux qui furent présens à ces fouilles eût examiné si parmi ces squelettes il ne se trouvait pas des ossemens ayant appartenus à

ture, ayant communément cinq pieds huit à dix pouces, ainsi que ceux découverts dans la tombelle de *Beaugenci*. On trouva également une grande quantité d'ossemens humains et même des cadavres entiers dans les éminences de *la Motte*, de *Courcelles*, de *Pierre-Peze*, de *Cocherel* (Montfaucon, tom. 5, p. 195) et de *Blanque-Jument;* ce qui prouve toujours la parité de tous ces monumens, et qu'ils eurent tous la même cause; puisqu'ils présentent des faits absolument pareils.

Après cette foule immense d'ossemens, les ouvriers découvrirent les murs d'une chapelle ou plutôt d'un caveau funéraire (*sacellum*), ayant la forme d'un fer à cheval un peu alongé, le chevet tourné à l'orient, et l'entrée du côté de la rampe; ses murs avaient une épaisseur de six pieds: dans leur massif on trouva incrustés tout autour des tombeaux en pierre, et d'autres tombeaux près de ces premiers, au nombre de plus de cinquante,

---

des femmes, ce qu'il eût été facile de reconnaître à la seule inspection des os du bassin plus évasés, ou de l'os *sacrum* plus recourbé. Cette vérification était loin d'être à négliger dans une inhumation simultanée aussi considérable; mais au surplus, des témoins oculaires affirment qu'on n'y trouva aucun squelette, aucun ossement d'enfant: serait-ce que leurs os, plus tendres, se seraient les premiers réduits en poussière? serait-ce qu'en effet aucun enfant n'aurait été compris dans cette inhumation en masse? Au premier cas, on aurait aperçu des espaces vides plus petits; le second paraîtrait plus probable.

mais occupant une circonférence bien moins grande que celle des squelettes et ossemens : nouveau rapport avec ce que présentèrent les fouilles des tombelles de *Montglone*, de *Courcelles*, de *la Tombe*, de *Plouaret*, de *Beaugençi*, de *Montbellet* et de *Neufulize*.

Ces tombeaux portaient quatre pouces d'épaisseur, six pieds et demi de longueur, sur des hauteurs et largeurs proportionnelles, mais allant dans ces deux sens en diminuant vers les pieds; ils étaient d'un seul bloc de pierre tellement tendre, qu'on n'a pu en sortir que très-peu en entier : cependant cette pierre se raffermissait à l'air. On voit encore un de ces tombeaux servir d'auge au bétail dans la maison d'un cultivateur, ainsi qu'à *la Tombe* et à *Plouaret*; il n'est pas possible d'assigner la carrière d'où ils proviennent, la commune de Pouilly étant très-éloignée de toute espèce de carrières : ils étaient pour la plupart recouverts soit d'une pierre plate amincie sur ses bords, ou bombés dans le dessus en forme d'arche, d'où les anciens désignaient un tombeau par le mot *arca*; telle était aussi la forme des tombeaux trouvés à *Plouaret*, à *Beaugenci* et à *Montbellet*.

Ainsi qu'à *Courcelles*, aucune direction déterminée n'était observée dans le placement de ces tombeaux; comme ceux de *Beaugenci* ils ne portaient ni inscriptions, ni dessins, ni figures, ni emblêmes, tels qu'on en voit sur les tombeaux

des Romains et même sur ceux des Gaulois, depuis leur réunion à l'empire : preuve que les tombeaux de la Motte Saint-Jean sont antérieurs à cette époque, puisqu'on n'y voit figurer ni le *Diis manibus* des payens, ni la croix des premiers chrétiens; et en effet, observe très-judicieusement le savant abbé Le Bœuf, un respect religieux portant ces peuples à recouvrir les tombeaux d'une grande masse de terre, il devenait très-inutile d'y placer des inscriptions qui ne devaient pas être lues : à la différence des Romains, qui surchargeaient leurs tombeaux d'inscriptions fastueuses (1), les Gaulois, plus modestes, se contentaient d'assurer le repos des cendres de leurs pères, *et patrias cineres extructo monte quiescant* (2).

(1) Témoin celle de ce barbier d'Auguste, qui souleva l'indignation de Varron, consignée dans ce beau distique si connu :

> *Marmoreo Licinus tumulo jacet : at Cato parvo,*
> *Pompeius nullo; quis putet esse Deos ?*

(2) Souvent ils se bornaient à transporter d'énormes pierres sur le point de l'inhumation : ces masses, dont le déplacement devait coûter des efforts prodigieux, étaient appelées *dolmen*; beaucoup sont décrites dans les Mémoires de l'Académie celtique *passim*, quelques-unes ont été signalées dans l'ancienne province de Bourgogne.

Au milieu du village d'*Auxy*, à une lieue et demie d'Autun, est un ancien cimetière où l'on voit un vieux orme et une croix environnée de grosses pierres, dont deux, où l'on aperçoit des figures, étaient des tombes gauloises; au même village, dans un champ près le grand chemin, est une pierre

De ces tombeaux, les uns se trouvèrent renfermer de la poussière mélangée d'ossemens, d'autres auraient offert le squelette seul, si les ouvriers, pour avoir plus de facilité d'enlever le couvercle d'un seul morceau, n'eussent rempli le sépulcre de terre afin de pouvoir faire glisser, sans la briser, la pierre infiniment tendre qui servait de couverture, et qu'ils vendaient à leur profit. Cependant, malgré le peu de soin et de précaution qui régnèrent dans ce déblaiement, on ne laissa pas d'y découvrir de petites urnes lacry-

---

brute haute de quinze pieds, qui paraît être un monument celtique. La voie romaine passait au bas de ce village. (Descr. top. de Bourgogne, tom. 3, pag. 555).

Le hameau de *Pierre-Pointe*, paroisse de Sussey, à trois lieues de Saulieu, prend sa dénomination d'une ancienne pierre élevée, haute de 12 pieds, large de 4, coupée en tranche dans le dessus, et qui paraît être un monument gaulois (*Ibid.*, tom. 6, p. 313).

Pierre-Ecrite, paroisse d'Aligny, à deux lieues de Saulieu, est ainsi nommée d'un tombeau gaulois sur lequel se remarquent cinq figures, dont trois d'enfans, lesquelles doivent représenter une famille entière : ce monument, extrêmement dégradé par le temps, a été gravé d'après le dessin de M. Pazumot. (*Ibid.*, tom. 6, p. 253).

Plusieurs endroits de la Bourgogne, ajoute le même auteur, ont pris le nom de *Pierre* : Pierre-Pointe, Pierre-Ecrite, Pierre-Levée, Pierre-Fite, etc., d'une pierre brute élevée sur un tombeau gaulois : le mot *petra*, chez les anciens, signifiant monument sépulcral sur la hauteur. (*Ibid.*, tom. 5, pag. 267).

matoires de la hauteur de cinq pouces (1), en verre de couleur verte, cannelées en biais, ayant, les unes, la forme d'une cloche, les autres, du genre de celles gravées dans Montfaucon, tom. 5, pag. 116, toutes pointues ou arrondies par le bas, de manière à ne pouvoir se tenir droites, ce qui était bien le genre de ces fioles (destinées à recevoir les larmes des pleureuses à gages, *præficæ*) qui devaient, dit Montfaucon, *Loc. cit.*, être implantées dans les cendres, ne pouvant autrement se tenir debout (2). Ces urnes lacrymatoires ne se trouvent que dans les cercueils des personnages distingués, les convois des pleureuses n'ayant pas lieu pour le commun des citoyens : des fioles du même genre furent trouvées dans les tombeaux de *Montbellet*.

On trouva encore dans quelques-uns des tombeaux de Pouilly des fragmens d'autres petits vases, en terre cuite, de la grandeur des premiers, de couleur noirâtre, et chargés de quel-

(1) L'urne de Chyndonax était en verre noir, ainsi que celles trouvées dans les alentours de la pyramide de *Couhard*, près d'Autun, laquelle était aussi un monument sépulcral.

(2) Voyez les Notices de M. Lenoir, membre de l'Académie celtique, tom. 3, pag. 337, et tom. 5, pag. 83; et le Mémoire de M. Grivaud, *ibid.*, tom. 4, p. 115. Les Romains n'étaient pas les seuls peuples chez lesquels les pleureuses assistaient aux funérailles; cet usage existait aussi chez les Hébreux, *Vocabis ad planctum eos qui sciunt plangere*, Amos. V-16.

ques bas-reliefs : malheureusement je ne sache pas qu'il en ait été conservé.

Dans l'un de ces tombeaux, aux pieds du cadavre, l'on trouva les débris de la carcasse d'un coffret de huit pouces de long sur cinq de largeur, dans lequel on vit un peu de cendres et quelques petits morceaux de charbon : ce coffret était sans doute destiné aux parfums (Acad. celt. Mém., tom. 4, pag. 120); il était garni de petites lames d'or très-peu larges et portant longitudinalement des espèces de rosaces : il ne doit pas paraître étonnant que ces lames d'or ou d'ivoire se soient ainsi conservées, lorsque le fer s'est presqu'entièrement oxidé. Dans le monument de *Pierre-Peze* l'on trouva également plusieurs morceaux d'os d'une grande dureté, qui parurent avoir été des armures de flèches; à *Cocherel*, près d'Evreux, on trouva des os aiguisés en fer de lance, et trois pointes d'ivoire qui paraissent avoir été adaptées à des flèches pour leur servir de trait.

On trouva encore une lame de sabre à demi rongée par la rouille, comme on trouva dans celle de *la Motte* un fer de bride, fragmens qui dénotent la sépulture de quelque guerrier.

Enfin ce nivellement offrit encore (1) une petite

(1) Je ne parle pas d'un bas-relief aussi trouvé dans ces fouilles, représentant un guerrier ayant une levrette à ses pieds, parce que cet ouvrage, bien moins grossier que celui de la statue, ne peut se rapporter au même temps, et on doit



statue de pierre de 4 pieds de hauteur, représentant un homme coiffé d'une toque, les cheveux frisés, vêtu d'une robe longue et très-ample, le bras droit levé, tenant à la main une espèce de doloire (*ascia*) qu'il porte sur son épaule, la main gauche armée d'une espèce de marteau (*a*) : ces attributs doivent faire réputer cette statue gauloise (1).

Dès long-temps j'avais entendu raconter tous ces faits, avec plus ou moins de détails et de méthode, par les gens du pays même, pendant que j'habitai une commune rurale des environs; mais je les tiens encore d'un homme respectable qui en a été témoin oculaire, propriétaire à Pouilly-sur-Saône, et qui a long-temps habité cette commune, M. N.-S. Gelot, actuellement curé d'Auxonne, qui a pris la peine de me donner par écrit tout ce que sa mémoire a pu lui fournir à ce sujet : une personne octogénaire, dont le sens et le jugement, malgré un aussi grand âge, sont encore très-sains, et commensale de M. Gelot

---

le considérer comme un morceau étranger qu'un hasard quelconque aura fait rencontrer dans ces déblais : on sait que l'usage des chiens au pied des tombeaux n'est devenu fréquent que depuis le christianisme. (Montf., tom. 5, pag. 70).

(*a*) *Ce doit être le dieu Vulcain des Gaulois : c'est ainsi qu'il est représenté sur un des autels trouvés à Notre-Dame, et déposés au Musée français.* Eloi JOHANNEAU.

(1) Montfaucon, tom. 3, pl. 48; tom. 5, fol. 108 et 109, Dict. d'antiquités.

depuis son enfance, en a pareillement été témoin : ainsi ces faits ne peuvent être révoqués en doute ; on en trouverait d'ailleurs, s'il pouvait en être besoin, plus d'un témoin *de visu* dans la commune de Pouilly-sur-Saône.

La conséquence à en tirer est que ce monument est funéraire, puisqu'il est en entier formé de squelettes, de tombeaux, et que son noyau présente un caveau sépulcral ; qu'il est celtique, puisqu'on y retrouve la forme que les Gaulois donnaient à leurs cercueils, leur simplicité, la haute stature de ces peuples ; qu'il devait avoir la même destination que les tombelles déjà décrites (Mém. de l'Acad. celt. *passim*), puisqu'il est du même genre, de la même forme, étant comme elles près d'un chemin et d'une rivière, et sur les confins de deux peuples : cette conséquence est absolument celle que tirait M. Dulaure, après avoir donné la description d'un monument semblable.

Mais à quelle cité devait appartenir ce monument funéraire ? Nous nous sommes fait cette question qui se présente la première naturellement à l'esprit, mais sans pouvoir y répondre davantage que n'ont pu faire nos savans confrères, quant aux tombelles qu'ils ont décrites : peut-être le temps amènera-t-il, sur ces monumens, des vérités que nous ne faisons, quant à présent, qu'entrevoir. Toutefois c'est déjà un pas de fait pour y arriver, que de signaler ces monticules factices partout où ils existent ; c'est poser des

bases immuables que de les reconnaître et d'avoir pu pénétrer jusque dans leur intérieur.

Que dans son origine, la plus reculée qu'on puisse lui supposer, la Motte de Pouilly ait pu être commune aux Séquanois et aux Æduens, cela est possible, car leurs rivalités, leurs dissensions n'ont pas existé de toute ancienneté; elles n'ont commencé, dit Strabon, Lib. 4, pag. 192, que lors de l'alliance entre les Séquanois et les Avernes (1), au sujet de la priorité prétendue par les Æduens (2), et des péages de la Saône (3) : le choix d'un lieu, vis-à-vis d'un gué facile de cette rivière, favoriserait cette opinion; mais, depuis la désunion de ces deux peuples, ce polyandre a dû rester à l'usage des Æduens seuls, sur le territoire desquels il était placé.

Mais, soit que cette sépulture ait été commne ou non entre ces deux peuples, ni sur la rive droite, ni sur le bord oriental de la Saône, dans les alentours de Pouilly, on ne connaît aucune

---

(1) D. Martin, tom. 1, pag. 109. *Galliæ totius factiones esse duas, harum alterius principatum tenere Æduos, alterius Avernos .... ab Avernis, Sequanisque Germani ..... accerserentur.* César, lib. 1°.

(2) *Hi (Ædui) eum tantoperè de potentatu, inter se, multos annos contenderent .....* Divit. ad. Cæs., lib. 10. *Quod summa autoritas antiquitùs erat in Æduis...* (César, lib. 1°.)

(3) *Æduis eos (Sequanos) inimicos facit de Arari, qui eos distinguit, contentio.* (Strab.)

cité marquante : dans un précédent Mémoire, envoyé à l'Académie celtique, nous avons cru pouvoir assigner la position de *Dittatium* à une lieue et demie de Pouilly, mais la Saône l'en séparait; les grandes peuplades les plus rapprochées sur le territoire des Æduens sont les villes de Beaune et Dijon, mais elles sont trop distantes de cette sépulture pour qu'on puisse croire qu'elle fut affectée ni à l'une ni à l'autre de ces villes. Pouilly était bien plus considérable autrefois, si l'on en juge par les débris et les vestiges d'habitations qu'on découvre assez souvent entre ce village et celui de l'Abergement-les-Seurre; mais à quelle époque ces vestiges se rattachent-ils? quel était le nom de cette peuplade sur laquelle l'histoire garde un profond silence? Nous retombons dans la même obscurité : il est donc prudent de supercéder, quant à présent, à toutes conjectures; respectons un secret que le temps veut encore nous cacher; mais espérons que quelques fouilles nouvelles (1), les recherches et les travaux des amateurs de la science de l'antiquité parviendront à soulever un coin du voile que le temps tient encore étendu sur cette intéressante contrée.

---

(1) En ce moment MM. Mollerat, propriétaires du château de Pouilly-sur-Saône, font élever sur l'emplacement même de la Motte Saint-Jean, de superbes hangars et magasins pour servir à leur commerce.

Néanmoins nous distinguerons trois époques bien marquantes dans ce monument tumulaire : l'une de primitive origine, *celle des tombeaux ;* l'autre qui lui a évidemment succédé, *celle des squelettes ;* la dernière qui est toute moderne, *celle de la chapelle* Saint-Jean-des-Os.

Nous avons dit que la première était une sépulture gauloise; plusieurs de nos confrères ont tiré pareille conclusion de semblables monumens : cependant, contre cette opinion, nous ne pouvons dissimuler qu'on rencontre les autorités les plus graves.

César rapporte que les Gaulois déposaient sur un bûcher les cadavres des morts, et qu'on les y brûlait avec ce qu'ils avaient de plus cher : *Funera sunt pro cultu Gallorum magnifica et sumptuosa; omniaque, quæ vivis cordi fuisse arbitrantur, in ignem inferunt, etiam animalia; ac paulò suprà hanc memoriam servi et clientes, quos ab iis dilectos esse constabat, justis funeribus confectis, unà cremabantur.* Cæs., lib. 6.

Diodore de Sicile atteste la même chose que César sur les bûchers des Gaulois. Pomponius-Mela, qui écrivait l'an 44 de J.-C., suppose que de son temps les amis du mort ne se jetaient plus dans son bûcher, mais qu'on se contentait de brûler ou d'enterrer le mort avec les choses dont il s'était servi de son vivant : *Cum mortuis cremant ac defodiunt apta viventibus olim*, etc., lib. 3, cap. 2. (Acad. inscr. Mém. Fréret, tom. 41, pag. 13).

A l'appui viennent encore la découverte des urnes cinéraires du grand druide *Chyndonax* près Dijon, de *Jul. Surus* aux environs de la pyramide de *Couhard*, et le champ des Urnes sur lequel repose ce monument funéraire, le plus beau peut-être de l'ancienne Gaule (1).

D'après cela, pourquoi donc tant de sépulcres, dans les dimensions de la plus haute stature de l'homme (2), pour ne renfermer que des cendres qu'il suffisait d'une urne pour recueillir? Cette forme de tombeau, construite d'après les largeur, hauteur et grandeur de l'homme, évasée à la tête, rétrécie au pied, allant en diminuant vers la partie inférieure, n'indique-t-elle pas qu'ils étaient destinés à recevoir les cadavres mêmes, à l'instant de la mort?

Lorsque Pomp. Mela dit *cremant ac defodiunt*, ne laisse-t-il pas à entendre que l'un et l'autre de ces deux modes de sépulture était usité. Lorsque

---

(1) Cette pyramide, dans le genre de celle d'Égypte, porte encore 50 pieds de hauteur; mais elle dut en avoir bien davantage avant sa dégradation : elle a 64 pieds de largeur à l'est, 52 au sud, et 80 pieds de base. Les savans Budé et Chasseneux, après une longue conférence au pied de ce monument, en présence de François Ier, reconnurent que c'était un tombeau du genre de celui de *Drusus* à Mayence; dans le pays on le croit celui de l'Æduen *Divitiacus*, l'ami de Cicéron et de César.

(2) *Procera illis sunt corpora*. Diod. Sic., lib. 5, pag. 305. *Corporum moles*. Strab., lib. 4. *Septi pedes*. Sidon. apollin.

Lucien [*in Syriâ deâ*, fol. 25, n° 10 (1)] dit que les Gaulois emportaient les corps morts aux faubourgs des villes, dans des bières, et, après les avoir couverts de pierres (2), s'en retournaient à reculons dans leurs maisons; n'est-ce pas assez dire que ces peuples enterraient les cadavres des morts, et que l'usage du bûcher n'était ni général ni exclusif?

Lorsqu'on voit dans toutes les parties des Gaules des tombeaux du même genre, à *Saint-Florent*, aux *Avaux*, à *Courcelles*, à *la Motte*, à *Plouaret* et aux *Bordes ;* lorsqu'on en découvre à *Montbellet* près Lyon, à *Cocherel* près d'Evreux, à *Neufulize* près Reims; lorsqu'on en trouve à *Saint-Jean-de-Lux*, ou *Saint-Emilland* près d'Autun (3), à

---

(1) *Quando autem moriuntur Galli haudquaquam eamdem cum cæteris sepeliendi rationem habent : sed postquam Gallus quispiam mortuus est, socii sublatum ipsum in suburbana efferunt. Ibi deposito ipso et feretro quo elatus fuit, lapides supernè injiciunt, atque hæc postquam fecerunt, retrò domum abeunt.*

(2) Si la Motte Saint-Jean eût été formée d'un dépôt successif de cadavres, on y aurait dû voir des lits ou des espaces de pierres ou de terre pour les séparer; on aurait dû trouver tous les cadavres dans une position horizontale.

(3) D. Mabillon, qui visita les tombeaux de St-Emilland l'an 1682, fut étonné de la prodigieuse quantité qui en existe dans cette paroisse et ses environs : le peuple raconte que saint Emilland, 4e évêque de Nantes, poursuivant les Sarrasins, trouva la mort dans ce lieu, et y fut inhumé avec les chré-

Saint-Pierre-l'Etrier, non loin de la même ville (1), à *Pierre-Ecrite*, aux environs de Saulieu (2); n'est-on pas conduit à penser, quelque respectables d'ailleurs que soient les assertions des historiens précités, que l'usage de brûler les cadavres n'était

---

tiens dans *des tombeaux exprès descendus du ciel;* mais, rejetant le merveilleux de cette tradition, l'érudit de Saint-Maur crut que c'était plutôt le lieu de la sépulture de saint Emilien, martyr de l'Autunois, et que par dévotion les fidèles auront tenu à être inhumés près de ce saint; qu'il en est de même de Saint-Pierre-l'Etrier. Je penserais que si tel eût été le motif de cette réunion de tombeaux, on n'eût pas manqué d'y reconnaître des signes du christianisme gravés sur les sépulcres.

(1) A Saint-Pierre-l'Etrier, commune à un quart de lieue d'Autun, lieu de la sépulture des évêques de cette ville, en aplanissant le terrain où était renfermé dans un oratoire en pierre de taille le tombeau de saint Amateur, premier évêque de ladite ville, sur la fin du troisième siècle, on a trouvé plus de quatre-vingt-dix tombeaux de pierre, couverts, ayant la forme d'nne auge, et dans trois d'iceux ont été trouvés des cercueils de plomb et des ossemens. Ce lieu, dit D. Martenne, dans son Voyage littéraire, l'endroit le plus vénérable d'Autun, qui, après avoir été le lieu de la sépulture des payens, devint celle des chrétiens.

(2) Cette pierre, dont nous avons déjà parlé, aux yeux des antiquaire représente exactement un tombeau gaulois. (Saulieu, dont ce hameau n'est pas éloigné, est une ville celtique où l'on a trouvé des monumens d'une très-haute antiquité). L'une des figures, gravée sur cette pierre grossièrement travaillée, porte en main une doloire, comme la statue trouvée à Pouilly.

pas le mode unique et exclusif des funérailles des Gaulois ? Lorsque César parle de pompes funèbres *magnifiques*, *somptueuses* des Gaulois, sans doute cet appareil, ces cérémonies dispendieuses ne pouvaient convenir au commun du peuple, pas même aux citoyens d'une fortune médiocre. Les honneurs du bûcher ne pouvaient donc s'appliquer qu'aux grands, aux puissans de la nation, et les sépulcres devaient être réservés pour la généralité des autres habitans des Gaules ; cette foule de tombeaux qu'on retrouve dans les diverses contrées de la France ne dépose-t-elle pas en faveur de cette opinion ?

Mais, dira-t-on, tous ces tombeaux peuvent être postérieurs à la conquête des Romains, dont les Gaulois adoptèrent le mode d'inhumation ? Cette objection serait vraie si l'on ne trouvait dans ces mêmes tombeaux des signes irrécusables de leur antériorité à la puissance de Rome dans les Gaules : je ne parlerai pas des fioles lacrymatoires ni du coffret aux parfums trouvés dans ces tombeaux ; on pourrait dire qu'ils appartiennent à l'époque qui se trouve entre la conquête des Romains et l'établissement du christianisme dans les Gaules ; mais ces armures et pointes de flèches en ivoire, ces os aiguisés en fer de lance, trouvés dans les tombeaux de *Cocherel* et *Pierre-Peze*, remontent au temps où les Gaulois n'avaient point encore d'armes de fer, ainsi que les Germains, desquels disait Tacite (*de Mor. Germ.* VI) :

Ne ferrum quidem superest, sicut ex genere telorum colligitur; mais ces haches de pierre décrites par Montfaucon, tom. 4, fol. 69; tom. 5, fol. 194 (1), trouvées dans des tombeaux du même genre que ceux de Pouilly-sur-Saône, notamment à *Pierre-Peze*, et qu'on découvre fréquemment dans la Belgique, sont antérieures au temps où les Gaulois eurent des armes de fer. Or c'est au sujet de la bataille de l'Adda, gagnée par le consul Flaminius, l'an de Rome 530, 224 ans avant J.-C., que Polybe, lib. 2, fait remarquer la supériorité que donnait aux Romains la différence de leurs armes sur celles des Gaulois, qui étaient d'un fer si mou qu'elles se faussaient dans tous les sens au premier coup, et qu'il fallait les redresser sous le pied avant d'en porter un second. (Esprit militaire des Gaulois, pag. 25.) Donc les tombeaux qui renferment ces sortes d'armes sont antérieurs à la venue de César dans la Gaule.

Les Gaulois, les Ambrons et les Teutons, sur lesquels Marius remporta une victoire célèbre, 53 ans avant J.-C., avaient, dit Montfaucon, des haches de pierre pour armes. De ces haches et des tom-

(1) Elles étaient de pyrites, et les plus belles de jade oriental marqueté d'argent, mais toutes de pierre très-dure, rousse ou noirâtre; taillées à la manière du fer d'une hache, percées au milieu, ayant six à sept pouces de longueur, un pouce et demi de largeur, le côté qui taillait fort aigu et terminé en angle pointu. (Montfauc. *loc. cit.*)

beaux trouvés en Germanie, M. Isselin, de Bâle, ami de Montfaucon, cité par lui, tom. 5, fol. 200, concluait que « l'une ou l'autre manière d'ensevelir, ou en brûlant les corps, ou en les laissant » entiers, était en usage en Germanie tout de » même qu'à Rome, où, quoique l'usage fût établi de brûler les corps des gens de qualité, non» seulement le peuple, mais aussi quelques familles » particulières, entre autres les Cornéliens, ense» velissaient les corps sans les brûler ». C'était aussi la présomption que nous avions adoptée d'après la forme, le genre de ces tombeaux, et ce qui y était renfermé; mais, comme elle est en opposition avec ce que rapportent les meilleurs historiens, il est de la prudence de ne pas précipiter une conclusion formelle, et d'attendre du temps une plus grande réunion de faits, pour les opposer aux assertions des annalistes les plus exacts; jusque-là nous devons suspendre; mais toutefois le doute est-il permis lorsqu'il est appuyé de tel commencement de preuves ?

Passons à la seconde époque, celle qui succéda aux tombeaux.

Deux mille squelettes et plus, tous de haute stature, posés sur des tombeaux, de manière à les encombrer, à en interdire dorénavant tout accès, placés pêle-mêle, même sans aucun ordre observé, les uns se trouvant sur le dos, les autres sur le côté, ceux-ci sur le ventre, ceux-là inclinés plus ou moins dans un sens ou dans l'autre, quelques-

uns même debout!!!! Que doit nous représenter une telle confusion? La première idée qui se présente est celle que tous ces cadavres ont été déposés, dans le même moment, sur ces tombeaux; mais quelle cause aura pu produire tant de morts simultanées? un incendie, quelque édifice écroulé sur une réunion d'hommes, un éboulement? Mais on en aurait reconnu des traces dans des morceaux de métal, de pierre ou de bois qui se seraient trouvés mélangés avec les cadavres. Une peste, une épidémie? Mais le lieu où ils étaient est très-élevé; mais on n'aurait jamais eu deux mille cadavres à inhumer à la fois; mais on y verrait des squelettes de femmes et d'enfans : reste donc une bataille sanglante qui se sera donnée sur ces bords. Cette hypothèse expliquerait pourquoi tous les squelettes sont de haute stature, pourquoi l'on ne rencontre pas des cadavres d'enfans, pourquoi tant d'hommes ont été inhumés à-la-fois; elle expliquerait pourquoi aucun ordre n'a été gardé dans leur inhumation, pas même celui de déposer les corps horizontalement, bien que la plupart gardent cette position (1).

(1) Sans doute il eût été bien à désirer qu'on eût examiné si certains os des squelettes ne portaient pas des entailladés, des trous formés par les traits; mais personne ne prit cette précaution, qui aurait porté la conviction sur la cause d'un tel chaos dans cette inhumation : malgré cela, je ne pense pas qu'on puisse attribuer la réunion d'une telle foule de cadavres inhumés en même temps, à d'autre cause qu'à une grande bataille.

On croyait que la tombelle de *Blanque-Jument* était le cimetière d'une armée étrangère; on faisait les mêmes conjectures sur les cercueils de *Quarré-les-Tombes* en Auxois. Nous pouvons donc aussi nous livrer à semblable hypothèse d'après des faits pareils, et nous le hasarderons avec d'autant moins de défiance, que nous essaierons d'indiquer quel fut le combat où tant de Gaulois succombèrent.

Nous avons dit, dans notre Dissertation sur l'ancienne ville d'*Amagétobria*, insérée n° IX des Mém. de l'Acad. celtiq., que les Æduens et les Séquanois, se disputant les péages de la Saône, en vinrent une première fois aux mains, *semel;* que les Séquanois avaient appelé à leur appui le roi des Suèves, et que les Séquanois, aidés du secours d'Arioviste, furent une première fois vainqueurs des Æduens; or nous raisonnerons, pour ce premier combat, comme nous avons fait pour le second, celui d'*Amagétobria*, et nous répéterons: « C'est aux environs des lieux contentieux et sur » les confins des peuples belligérans qu'on doit » naturellement chercher le théâtre sanglant des » batailles ».

Dans cette première discussion, quel était le sujet de la guerre entre ces deux peuples? La Saône dont ils se disputaient la navigation et les péages (1). Quel était le point de contact entre

(1) *Utrâque gente usum et vectigalia sibi vindicante.* Strab., lib. 4.

eux? La Saône qui coulait entre leurs territoires respectifs. Quel devait être, le long de cette rivière, l'endroit où ces peuples rivaux durent se joindre? Celui le plus facile à l'un pour venir attaquer l'autre. Sur laquelle des rives de la Saône dut-on en venir aux mains? Sur celle du peuple qui gardait la défensive.

Au bas de Pouilly est un gué facile pour traverser la Saône, même à pied. Cette rivière était bien une barrière entre ces deux peuples, mais c'est pour cela qu'ils ont dû en défendre les endroits faibles, et y porter leurs forces. Celui qui faisait une guerre offensive devait préférer les passages les plus faciles pour pénétrer chez ses ennemis, et c'était aussi une raison pour que l'autre les gardât et les défendît. Les Séquanois, renforcés de quinze mille hommes, ont dû attaquer les Æduens; ceux-ci, réduits à leurs propres forces, ont dû rester sur la défensive; c'était assez faire pour eux de ne se point laisser entamer. L'un et l'autre de ces peuples ont donc dû se rencontrer près d'un des gués de la Saône.

Mais pourquoi de préférence celui de Pouilly, lorsqu'il y en a tant d'autres dans cette rivière? Pour défendre en même temps l'un des principaux passages et les tombeaux de leurs ancêtres. Dans la position des Æduens, réduits à leurs seules forces, ayant pour la première fois peut-être à combattre les barbares de la Germanie, ils ne devaient rien négliger de ce qui pouvait concourir

à accroître leur énergie, à leur inspirer la force et la nécessité de vaincre, ou tout au moins leur donner l'assurance de mourir pour une cause juste, en remplissant un devoir sacré, et sur les tombeaux de leurs ancêtres. Nous lisons qu'honorer la mémoire des morts était un des points de la doctrine des Druides; que les Gaulois allaient au combat en chantant les victoires de leurs ancêtres; qu'après la bataille ils honoraient leurs morts par des hymnes ou des cantiques, et dressaient des trophées à ceux d'entre eux qui s'étaient le plus signalés (Hist. de Languedoc, par D. Vaissette, tom. 1er, pag. 44); que les Druides *inspiraient* aux Celtes le mépris de la mort quand il s'agissait de remplir leurs devoirs. D'après cela, pourquoi ne présumerions-nous pas que, dans le choix du gué de Pouilly, pour point de réunion des forces æduennes, il entra un motif politique, et que les chefs des Æduens ne leur auraient pas dit avec Epaminondas : *Embrassez une mort sacrée en combattant pour la patrie* et *pour les sépultures de vos ancêtres* (Plutarque)?

Arioviste, conduit par les Séquanois sur les bords de la Saône, sujet de la guerre, dut chercher à la passer pour pénétrer chez l'ennemi, et pour cela choisir un gué facile; qu'il ait traversé cette rivière à Pouilly ou ailleurs, il dut marcher à l'ennemi et l'aller chercher où il était; il dut se faire informer du lieu de rassemblement des Æduens, et se porter de ce côté; la rencontre eut

donc très-probablement lieu à Pouilly, premier combat où les Æduens furent défaits par Arioviste.

Cette première affaire n'est point douteuse; l'Æduen Divitiacus en parle à César deux différentes fois, en rappelant la déroute d'*Amagétobria*, qui mit le sceau au triomphe d'Arioviste, SEMEL ATQUE ITERUM *armis contendisse.... prœliis verò compluribus* FACTIS SECUNDIS....; et lorsqu'à la bataille d'*Amagétobria* les Æduens essuyèrent un affreux carnage, *magnam cladem accepisse*, dans lequel périrent toute leur cavalerie, toute leur noblesse et jusqu'à leur sénat, il ne doit pas être étonnant qu'au combat de Pouilly ils aient perdu deux mille hommes.

Après cette défaite, le roi des Suèves repassa probablement en Séquanie, et les Æduens purent vaquer à la sépulture de ceux des leurs qui avaient succombé; tous leurs cadavres furent rassemblés au lieu de la sépulture, pour la défense de laquelle ils avaient combattu; mais n'ayant pas de possibilité de donner à chacun un tombeau séparé, n'en ayant d'ailleurs pas le temps, on se sera borné à les amonceler sur les cercueils, pêle-mêle, en tas, sans s'inquiéter d'aucun ordre dans cette inhumation; on les recouvrit de terre, et voilà la motte de Pouilly toute élevée, *et patrias cineres extructo monte quiescant* (1).

(1) Ainsi les Suisses déposèrent pêle-mêle, dans une chapelle voisine, les ossemens des Bourguignons défaits en 1476 à la bataille de Morat, avec cette inscription : *Exercitus Caroli ducis hoc sui monumentum reliquit.*

Mais, dira-t-on peut-être, pourquoi ce monument d'une bataille sur la Saône ne s'appliquerait-il pas aussi-bien à la victoire de César sur les Suisses au passage de cette rivière, qu'à celle d'Arioviste sur les Æduens?

A cette objection les réponses se présentent en foule.

Les Suisses en masse, descendus jusqu'à Genève avec l'intention d'y passer le Rhône, arrêtés par César, rebroussèrent chemin, et, après avoir obtenu des Séquanois l'autorisation de traverser leur territoire, arrivèrent en effet sur le bord oriental de la Saône. Mais lorsque César nous apprend qu'ils passèrent cette rivière sur des bateaux ou radeaux, peut-on croire qu'ils aient choisi un gué qui est un obstacle à la navigation à charge pleine, tandis qu'un endroit plus profond de cette rivière eût dû beaucoup mieux leur convenir? Pense-t-on que, lorsqu'ils auraient pu traverser la rivière à pied, ils eussent employé des bateaux et mis vingt jours à passer, avec beaucoup de peine, *ægerrimè*, une rivière qu'ils auraient pu traverser à gué dans bien moins de temps? Les Suisses n'eussent pas passé la Saône dans les environs de Seurre, où ils auraient eu deux rivières au lieu d'une à traverser, la Saône et le Doubs, tandis qu'en descendant au-dessous du confluent, quatre lieues plus loin, ils n'en auraient eu qu'une seule; d'ailleurs César, qui marcha sur les Suisses et les chargea en queue, aurait dû également franchir la

Saône et le Doubs ; cependant il ne parle que de son passage de la Saône sur un pont de bateaux.

Au surplus, dans son Hist. des Séquanois, tom. 1er, diss. 1re, M. Dunod fixe le point de ce passage à Mâcon ; les raisons qu'en donne ce savant professeur sont décisives, nous nous bornerons à y renvoyer (1).

La Motte Saint-Jean est donc un monument du premier échec qui fit perdre aux Æduens leur prépondérance parmi les peuples de la Gaule celtique, et de la première victoire des Séquanois qui leur coûta si cher à eux-mêmes, que, pour s'affranchir du joug d'Arioviste, ils furent contraints de recourir à la puissance des Romains, qui, après avoir dompté ce roi farouche, se maintinrent en possession des pays dont ils l'avaient expulsé.

La troisième époque est celle de la chapelle miraculeuse de Saint-Jean-des-Os ; elle est toute moderne, et n'a besoin d'aucune explication. On doit voir à présent d'où lui vient sa dénomina-

(1) Je ne présume pas qu'on veuille rapporter cette inhumation au camp qui eut lieu sur la Saône à Pouilly en 1653, parce que de cette époque, qui est presque de nos jours, un souvenir certain et invariable eût été conservé ; parce que ce camp ayant eu pour objet le siège de Seurre, c'aurait été sous les murs de cette place qu'auraient dû être inhumés les cadavres de ceux des assaillans qui auraient succombé ; et lorsque ces derniers, qui s'emparèrent en vainqueurs de la place, n'étaient dans le principe que 4,500 hommes, ils n'ont pas pu perdre la moitié des leurs dans un mois de siège.

tion et son application spéciale à la guérison des affections rhumatismales, parce qu'elle était édifiée sur des squelettes; elle fut surnommée *des Os*, parce qu'elle dominait sur des ossemens; on lui a attribué sur eux la puissance, par conséquent le pouvoir de guérir ce que le peuple surnomme *maladie des os*.

Nul monument ne présente des souvenirs plus intéressans que la Motte de Pouilly-sur-Saône; il se rattache au premier fait d'armes entre les Æduens et les Séquanois, duquel l'histoire nous ait transmis le souvenir. Montagne de paix (1), mais triste monument de la défaite de nos ancêtres et de la terreur qu'inspirait Arioviste, il est encore une preuve de la piété filiale des Æduens, de leur respect pour les tombeaux, et du danger d'attirer chez soi, sous quelque prétexte que ce puisse être, des forces étrangères, et, sous ces rapports particuliers, cette tombelle méritait d'être connue (2). Elle est encore intéressante pour l'histoire générale de la Gaule, en ce qu'elle a beaucoup d'affinités avec les autres monumens du même

(1) Nom donné à ces monticules dans diverses contrées de l'Europe (Mém. Acad. celt., n° 14, pag. 212).

(2) Deux autres tombelles existaient encore dans l'ancienne Bourgogne, signalées par l'abbé Courtépée: — l'une à Bougerot, hameau de la paroisse de Gergy, à une lieue de Verdun-sur-Doubs, appelée *La Motte*, servant de limite aux territoires de Gergi et Sassenay, et qui paraît avoir été une

genre déjà consignés dans les Annales de l'Acad. celtique.

Dès long-temps aplani, ce monticule n'offrait déjà plus que des souvenirs aux sexagénaires; bientôt recouvert de bâtimens jusqu'à son emplacement, il va devenir méconnaissable. Il était instant d'en déposer les traces au dépôt savant de tout ce qui a rapport aux mœurs et aux langages des Celtes nos aïeux (1). Heureux toutefois d'avoir pu sauver de l'oubli un monument presque détruit, dont la mémoire même allait s'anéantir, si nous ne nous étions hâtés de recueillir sur cette éminence la déposition des témoins oculaires encore existans et les plus dignes de foi! Plus heureux si nous sommes parvenus à en donner une explication satisfaisante!

---

sépulture des Gaulois: — l'autre à un quart de lieue de Cuiseaux, à l'est de Champagnat, dans la Combe-Brenot, où sont quatre mottes de 70 pieds de circonférence chacune, dans une petite place triangulaire, appelée *la place du Foyard ferré*, considérées comme limites des duché et comté de Bourgogne. (Tom. 5, pag. 130 et 211.)

(1) *Sermones patrium moresque requirit.*

CL.-XAV. GIRAULT.

DESCRIPTION

De deux monumens celtiques de l'île de Corse;

PAR M. MATHIEU, Capitaine d'artillerie, Membre de l'Académie celtique.

Description d'un DOLMEN *de la plaine de Tarravo.*

J'AI fait dans l'île de Corse divers voyages qui avaient pour but des recherches sur la minéralogie et la géologie de ce pays; il entrait donc nécessairement dans mon plan d'examiner les substances qui à diverses époques ont servi à élever les monumens de cette île. En effet, l'étude de l'antiquité et celle de la minéralogie ont des rapports nécessaires, et si la connaissance des substances minérales est dénuée d'une partie de son intérêt lorsqu'elle n'est pas jointe à celle de leurs usages, il est également vrai que la science des antiquités, privée des lumières que lui prête la minéralogie, manque d'un de ses principaux fondemens. Je n'ai pas l'avantage d'être archéologue, ainsi je ne hasarderai aucune conjecture sur l'origine ou l'usage des monumens dont je vais parler. L'attention la plus grande à ne négliger aucun détail capable de les bien faire connaître, et l'exactitude la plus scrupuleuse dans mes descriptions, voilà

tout ce que je puis offrir à mes lecteurs; au lieu de mes réflexions, les savans trouveront des faits sur lesquels ils pourront exercer leur sagacité.

Dans la plaine de Tarravo, qui est séparée d'Ajaccio par une chaîne de montagnes, et située à sept lieues de cette ville, on trouve le monument celtique qui fait l'objet principal de la vue (*) jointe à ce mémoire. La petite éminence sur laquelle il est situé est la même que celle où MM. Barral et Sionville ont trouvé ce bloc de beau granit orbiculaire dont on a cherché en vain l'analogue pendant plus de vingt-cinq ans, mais dont j'ai été assez heureux pour découvrir le gisement en masse, et en même temps celui du porphyre globuleux qui était inconnu avant moi. Ce lieu étant un de ceux de la Corse qui ont été le plus souvent visités par des savans, j'ai cru devoir rappeler cette circonstance comme intéressante dans un mémoire destiné à être lu par des savans. On voit sur l'éminence dont je viens de faire mention, plusieurs morceaux de granit taillés en forme de piliers, mais seulement dégrossis; ils m'ont rappelé des piliers du même genre qu'on dit avoir été taillés par les Romains, et que j'ai observés aux îles Lavezzi, situées entre la Corse et la Sardaigne, dans le détroit appelé *les Bouches de Bonifacio*. Ces espèces de piliers, au surplus, n'ont aucun rapport avec les formes générales, ou même avec les parties du monument que je décris. Je visitai tous les lieux circonvoisins, afin de vérifier s'il y avait

quelques autres traces de travaux de ce genre, mais je n'en reconnus aucunes.

Le monument celtique, dont il est ici question, (je l'appelle ainsi parce qu'il semble qu'il ne peut y avoir aucun doute sur la manière de le désigner), est composé de trois énormes pierres plates qui le coupent à angle droit et d'une quatrième superposée. Ces pierres, qui forment les côtés du petit édifice, ont environ sept pieds de haut, sans compter la partie qui est enfoncée en terre, huit de large, et deux d'épaisseur. Celle du fond, qui est percée à sa partie supérieure par un trou d'environ deux pieds et demi, a sa face extérieure tournée vers le nord. On peut remarquer une ouverture pareille dans un dolmen dont la description, faite par M. Héricart de Thury, a été publiée par M. de Cambry, dans son ouvrage sur les monumens celtiques; si ce n'est que dans ce dernier elle est placée vers le milieu. Dans le dolmen de la plaine de Tarravo on ne remarque aucune trace du ciseau, pas même pour cette ouverture. La pierre superposée est plus épaisse que celles qui sont perpendiculaires au sol, et est placée dans une position parallèle à l'horizon. La substance de chacune de ces pierres est un granit gris dont le quartz, le feld-spath et le mica sont les élémens, et qui est en tout semblable à celui des montagnes environnantes. D'après les dimensions de la pierre superposée, j'ai calculé que son poids ne pourrait être moindre de quatorze mille livres.

Je demandai à un berger qui vint à moi, au moment où je faisais mes observations, si ce monument était désigné dans le pays par un nom particulier, il me répondit qu'on l'appelait *la Stazona del Diavolo*, la Forge du Diable, et il ajouta qu'à certains temps de l'année beaucoup de paysans n'oseraient y aller, parce qu'ils prétendent qu'on y entend un bruit épouvantable, imitant celui de marteaux frappant sur une enclume; mais il ne me parut pas lui-même partager cette opinion vulgaire. Il me fit alors remarquer, à une portée de fusil du monument, un étang qu'il me dit être connu sous le nom de *Lo stagno del Diavolo*, l'Etang du Diable; et, sur le désir que je lui témoignai de connaître ce qu'il savait de particulier relativement à ce petit étang, il me dit qu'on avait fait beaucoup d'essais infructueux pour en mesurer la profondeur, et ajouta que l'étendue en augmentait constamment, au point qu'il se rappelait l'avoir vu, il y a trente ans, presqu'aussi étroit qu'un puits : maintenant le diamètre de cet étang, qui a précisément la forme d'un cercle, est au moins de cinquante toises; mais je ne puis pas être sûr que l'indication du berger soit bonne, je penserais même qu'elle ne l'est pas, vu que l'ancienneté de cet étang, qui semble établie par la conformité de son nom avec celui du dolmen, se trouverait contredite par le fait d'une augmentation aussi rapide dans ses dimensions.

Description d'un Peulvan *ou* Menhir *de la rivière de Rizenèse, dans le département du Liamone.*

Dans le cours de mon voyage en Corse, dans la partie de Sartène, et à trois lieues de la plaine de Tarravo, où se trouve le dolmen, je rencontrai sur les bords de la Rizenèse (rivière) quatre pierres de très-forte dimension, plantées verticalement. Ces quatre pierres sont disséminées dans un espace d'environ deux cents toises de long, et sont distantes l'une de l'autre d'à-peu-près soixante; elles ont depuis dix jusqu'à quinze pieds de hauteur, et deux et demi à trois d'épaisseur. L'étendue qui les contient est à trois quarts de lieue de la ville de Sartène, à une de la mer et à douze d'Ajaccio. Les pierres que je viens de décrire sont de la même espèce que celles qui constituent celles des montagnes voisines, c'est-à-dire d'un granit composé de quartz, feld-spath, amphibole et mica. On n'y remarque non plus que dans le dolmen aucune trace d'outil. Je viens d'indiquer d'une manière précise le lieu où se trouvent ces pierres verticales; mais j'estime peu utile d'en donner un dessin, puisque, même dans leur ordre relatif, je n'ai pu observer aucune intention, et que d'ailleurs elles sont en trop grand éloignement l'une de l'autre, et en trop petit nombre pour qu'il eût été possible de faire comprendre le but particulier que ceux qui les élevèrent auraient eu en les disposant de la manière dont elles se

présentent, si toutefois il est vrai qu'ils en eussent eu un.

La Corse présente beaucoup de monumens de divers âges et de divers peuples depuis les Celtes jusqu'à nous. J'en ai examiné plusieurs, mais je n'ai pas pu les observer avec assez de soin pour en donner la description dans ce moment. La végétation y est d'une vigueur et d'une richesse admirables, et les substances minérales qu'on y trouve sont les plus belles connues. Cette île est donc un des points du globe le plus curieux et le plus intéressant pour toutes les classes de savans. Aussi je m'étonne beaucoup que ses productions n'aient pas été étudiées avec plus de suite, et que presque tous ses monumens soient encore à décrire.

(Septembre 1810).

MATHIEU.

(*) Ce monument est un dolmen qui ressemble à tous ceux du même genre; j'ai cru inutile par conséquent de le faire graver (*Note de l'Editeur*).

NOTICE

Sur les Monumens islandais des environs de la baie de Patrixfiord,

PAR M. DE FREMINVILLE, Officier de marine, Correspondant de l'Académie celtique de France et de la Société philomatique de Paris.

De toutes les contrées qui méritent l'attention des savans, l'île d'Islande est peut-être la plus intéressante, non-seulement sous le rapport de l'histoire naturelle, par l'aspect des bouleversemens terribles que les ravages des volcans souterrains et sous-marins y ont causé, mais encore sous celui de l'histoire du peuple qui l'habite, peuple instruit et intelligent, chez qui les traditions les plus anciennes se sont conservées en entier.

Les arts n'ont jamais été cultivés en Islande, aussi n'y en trouve-t-on aucune trace; mais on sait que sur cette terre désolée les sciences florissaient lorsqu'en Europe elles étaient encore voilées sous l'épais manteau de l'ignorance. La médecine, la physique, les mathématiques étaient les sciences dont les Islandais s'occupaient principalement, et ce goût pour les sciences exactes est bien la meilleure preuve qu'on puisse apporter

de cet esprit observateur, de cette profondeur de jugement, de ce caractère réfléchi qui leur est propre, et met tant de différence entre eux et les Danois, qui depuis plus d'un siècle sont établis dans quelques parties de leur île.

S. M. I. ayant envoyé en 1806 trois de ses frégates pour explorer les terres voisines du pôle boréal, je reçus l'ordre de m'embarquer sur l'une d'elles, comme chargé particulièrement des opérations géographiques. Après une longue et pénible navigation dans les mers glacées du Spitzberg, nous fûmes contraints de relâcher sur la côte occidentale de l'Islande. Un séjour de quinze jours dans la baie de Patrix-Fiord m'a mis à même de faire quelques observations qui pourront intéresser l'Académie celtique; elles sont néanmoins encore bien superficielles; elles auraient pu devenir importantes si j'eusse fait dans ce lieu une station plus longue. L'ignorance d'ailleurs de la langue du pays m'a empêché de les approfondir, et je dois aussi faire remarquer qu'étant obligé la plupart du temps de me livrer aux travaux géographiques qu'exigeait le but de notre mission, je n'ai eu que peu de momens à donner à l'étude des antiquités du pays : voici le résultat de tout ce que j'ai pu recueillir sur ce sujet.

J'avais toujours pensé que je trouverais parmi les Islandais des traces de la langue runique; je savais que l'illustre sir Joseph Banks, président de la Société royale de Londres, avait rapporté de

leur île des manuscrits écrits en cette langue, qui est toujours la langue vulgaire de l'Islande; on dit même qu'elle n'a subi presqu'aucune altération : on peut en être convaincu, s'il est permis de juger du langage par l'écriture. Je joins ici l'alphabet islandais et l'alphabet runique (*) : on peut les comparer; les caractères de ce dernier nous ont été transmis par le savant Maupertuis, qui trouva des inscriptions runiques gravées sur les rochers de la Laponie.

Il serait intéressant de savoir maintenant jusqu'à quel point la nation scandinave est en rapport avec la celtique, et si même dans le principe ces deux peuples n'étaient pas confondus en un seul. Déjà Montfaucon a fait faire de grands pas vers la solution de ce problême, en donnant les descriptions et les figures de quelques anciens monumens du nord de la Russie et de la Norwège, dans lesquels on reconnaît une conformité frappante avec nos monumens celtiques. Or je crois qu'il n'est pas douteux que les peuples du nord de l'Europe descendent de cette nation. Les Islandais, qui sont des Scandinaves proscrits, réfugiés du neuvième siècle dans l'île qu'ils habitent, en descendent donc aussi.

D'après cela on serait porté à croire qu'il doit aussi exister en Islande des monumens analogues à ceux décrits par Montfaucon, des dolmen, des cromlech; mais une réflexion bien simple écarte cette pensée. Des monumens considérables pour-

raient-ils exister sur un sol sans cesse en proie aux ravages des volcans, où les tremblemens de terre sont fréquens et si violens qu'ils renversent et font écrouler des montagnes qui, n'étant que d'énormes amas de laves et de basalte, n'ayant entre elles aucune adhérence, ont par conséquent peu de solidité et ne peuvent résister à des convulsions aussi terribles. On ne doit pas s'attendre à trouver en Islande des restes de ces monumens imposans dont les ruines semblent avoir bravé les efforts du temps pour venir étonner les générations successives ; mais on en retrouve qui, moins considérables, moins vastes, ont, par leur peu d'étendue, échappé à toutes les secousses, et semblent avoir été pour ainsi dire oubliés des agens destructeurs, comme ces êtres obscurs qui, dans les révolutions des empires, échappent au glaive des factions, tandis qu'il fait tomber les têtes les plus illustres.

Ces monumens sont des pyramides de huit à dix pieds de hauteur sur quatre à cinq de base ; elles sont formées de tables basaltiques et de débris de laves posés à nu les uns sur les autres. Les premières que j'ai vues étaient placées sur une pointe basse qui forme l'extrémité de l'anse où mouillent les vaisseaux, et à peu de distance du comptoir danois de Patrixfiord ; il y en avait deux à côté l'une de l'autre.

Le contre-amiral Kerguelen, que le roi avait envoyé en 1765 faire des observations astronomiques

dans les mers Boréales, avait relâché dans le même lieu que nous, et dans la relation qu'il a publiée de son voyage il parle de ces deux pyramides, et dit qu'elles ont probablement été placées dans ce lieu par les Danois pour servir de point de reconnaissance aux marins, et leur indiquer le mouillage.

On pardonne cette explication à un homme qui n'avait aucune connaissance archéologique, qui n'a apporté à ces monumens qu'une attention superficielle, et dont l'instruction, purement bornée aux connaissances qu'exige son état, ne lui a pas permis d'en définir autrement l'origine et *le but*: moi-même, lors de mon arrivée, en voyant ces deux pyramides qui sont maintenant à demi ruinées, et prévenu par l'opinion de M. de Kerguelen, je la crus fondée et je n'y fis pas autrement attention.

Empressé de connaître un pays nouveau pour moi, je me hâtai de faire des excursions dans l'intérieur. Dès la première je vis une autre pyramide semblable, mais bien entière, et qui, quoique placée sur une hauteur, était trop éloignée de la mer pour pouvoir en être aperçue; elle ne pouvait donc avoir été érigée dans le but que le général Kerguelen supposait à l'érection des deux pyramides voisines de l'établissement danois. Dès-lors je commençai à penser qu'elles en avaient un bien différent; j'en fus convaincu lorsque j'eus remarqué que de la manière dont ces deux pyramides étaient placées, elles ne pouvaient être vues de

l'entrée de la baie, surtout dans la direction où il faut gouverner pour donner dans la passe qui est tellement facile, qu'il n'est pas nécessaire, pour y naviguer, d'avoir de point de reconnaissance. D'ailleurs, s'il en fallait un, le pavillon qui flotte sur le comptoir et qui se voit de fort loin pourrait en servir sans qu'on fût obligé d'en élever d'autre.

Dans mes autres excursions de l'intérieur du pays, où j'ai pénétré à près de huit lieues, j'ai rencontré beaucoup d'autres pyramides semblables, toujours dans des lieux élevés; mais celles-ci étaient isolées, et je n'en ai vu d'érigées près l'une de l'autre que les deux dont je viens de parler. Ces deux sont aussi les seules que j'aie trouvées près d'un lieu habité; les autres en étaient fort éloignées.

La plupart des Danois établis dans l'île parlant bien latin, je pouvais converser avec eux, et je crus que j'en pourrais tirer quelqu'éclaircissement au sujet de ces pyramides; mais ils ne purent me procurer aucune lumière et paraissaient y apporter l'insouciance naturelle à des hommes qui, uniquement occupés de commerce et de spéculations mercantiles, ne se doutent pas qu'il y ait au monde d'autre chose digne d'attention. Un vieux prêtre danois, né en Islande, est le seul de qui j'aie pu apprendre quelque chose à cet égard; mais il n'a fait que me confirmer dans la pensée que j'avais que ces pyramides étaient d'anciens monumens religieux.

D'après la tradition transmise par les Scaldes de l'Islande, les anciens habitans de cette île regardaient le fameux Odin comme leur principale divinité. Ce dieu, qu'on appelle *Lodda* en islandais, était pareillement révéré des anciens peuples du nord de l'Europe; ils lui rendaient hommage sous la figure d'une énorme pierre, appelée la *pierre de Lodda* ou *pierre du Pouvoir*. On voit encore de ces pierres en Danemarck et en Norwège; j'ai pensé que les pyramides de l'Islande étaient des monumens analogues et consacrés au culte de Lodda.

Voilà tout ce qu'il m'a été possible de recueillir sur les antiquités de cette île, sur laquelle on pourrait faire tant d'observations intéressantes. Il eût été bien à désirer que j'eusse pu converser avec quelques Scaldes, j'en aurais pu tirer de grandes lumières. Ces Scaldes sont proprement des Bardes qui, comme ceux des Celtes et des Calédoniens, faisaient une étude particulière de la chronologie et de l'histoire de leur pays, qu'ils transmettaient dans leurs chants à la postérité. Comme nos Bardes ils jouissaient jadis d'une considération et d'un rang distingués; depuis long-temps ils ont perdu une partie de ces avantages, quoiqu'ils soient encore très-révérés du peuple. J'ai vu des fragmens de traductions de leurs poëmes; le style m'en a paru avoir cet héroïsme mêlé de mélancolie qui caractérise les ouvrages des Bardes écossais : on y trouve les mêmes comparaisons énergiques, la

même vigueur, et cette espèce de désordre qui indique que ces productions sont les élans sublimes d'une ame qui sent fortement et qui s'exprime de même.

Si le peu d'observations que j'ai pu faire en Islande ne présente pas des résultats bien satisfaisans, peut-être pourra-t-il servir à encourager les voyageurs qui visiteront à l'avenir cette contrée si peu connue; peut-être cette Notice pourra-t-elle du moins les guider dans leurs recherches; si les circonstances leur permettent de les pousser plus avant que je n'ai pu faire, elles répandront sans doute un grand jour sur l'histoire des anciens peuples du Nord.

FREMINVILLE.

(*) Ces deux alphabets étant connus et gravés dans différens ouvrages, j'ai cru inutile de les reproduire (*Note de l'Editeur*).

NOTICE

Sur un Proverbe ou Dicton populaire de Picardie : Tout le monde, le Vacher de Chauny; *sur le sobriquet des* Singes de Chauny, *et sur quelques anciens usages singuliers ;*

PAR M. BOILEAU DE MAULAVILLE, Membre de l'Académie celtique.

CHAUNY, petite ville du département de l'Aisne, d'environ 4,000 habitans, qui n'a d'autre importance que celle de son heureuse situation au centre d'une des plus belles et fertiles vallées de l'empire, sur la rivière d'Oise, à l'entrée du canal de Picardie, à vingt-cinq lieues de la capitale, n'est presque connue que par un côté plaisant. Si on en parle, c'est pour rappeler aussitôt le vieux proverbe ou dicton populaire : *Tout le monde, le Vacher de Chauny.* L'origine de ce proverbe est très-incertaine ; tout ce qu'on en dit n'est fondé que sur des traditions conservées parmi le peuple.

Le plus vraisemblable est qu'il y eut anciennement à Chauny un homme appelé *Tout-le-monde,* qui conserva long-temps la garde des vaches des habitans des faubourgs ; que cet emploi peu remarquable partout ailleurs était sans doute plus

important à Chauny, où, à raison de la bonté des pâturages et de leur très-grande étendue, il y a eu de tout temps une vacherie, l'une des plus considérables de la France; que les enfans de Tout-le-monde lui ayant succédé dans ce même emploi, on était si accoutumé à nommer le vacher de Chauny *Tout-le-monde*, que les vachers qui ont suivi jusque dans le siècle dernier ont toujours été appelés du même nom, quoiqu'ils en eussent d'autres.

Ce qui est certain, c'est qu'il y eut aux environs de Chauny une famille de villageois du nom de *Tout-le-monde*, dont quelques-uns sont mentionnés dans des dénombremens fournis au prieuré de Quierzy-sur-Oise. Il existait aussi à Travecy, autre village près Chauny, un fief de ce nom, consistant en terres et prés, et relevant du domaine de la Fère.

On rapporte bien des histoires sur ce premier vacher, dit *Tout-le-monde*; bien des auteurs en ont écrit diversement; on en a débité des faits graves ou plaisans : un vacher dont le nom a passé à la postérité et a formé un proverbe connu dans toute la Picardie et même ailleurs devait être un homme rare; aussi le peuple en conte des merveilles. On le fait d'une force et d'une taille monstrueuse; on dit qu'il gardait les vaches à cheval et donnait du vin à boire dans son cornet d'argent à tous ceux qui le venaient voir par curiosité; qu'il fut vacher soixante-dix ans, et vécut cent vingt ans; qu'il ne perdit aucune bête,

qu'il a été enterré dans la prairie de *Sénicourt*, l'un des faubourgs de Chauny, en un lieu appelé le *Saint-Camp* ou le *Camp-Solant*, comme on le nomme aujourd'hui; que les bêtes n'y paissent pas par respect, qu'on lui dressa un tombeau avec cette épitaphe :

Ichi chous chete lorde tombe
Gist li vacher, dit *Tout-le-monde*,
De Chalny chité de grand prix,
Entre maintes chités du pays;
Qu'il pache de Keron le barque,
Autant bin qu'y wardit nos vaques
Chilt trepassa dans chent dix-neuf,
Si gras de vertu comme bœuf.
Boviers, vaques, kevals, et ane,
Bin wardez d'interrompre s'ame.

Parmi les sobriquets donnés très-anciennement à plusieurs villes de Picardie, dont le souvenir s'est perpétué jusqu'à nous, et qui se trouvent rapportés dans de très-anciens manuscrits, on remarque celui de *Singes de Chauny*, donné aux habitans de cette petite ville; on en a expliqué diversement l'origine.

Ce sobriquet se trouve consigné dans des vers latins tirés d'un vieux manuscrit :

Calnia, dulce solum, cui septem commoda vitæ :
Poma, nemus, segetes, linum, pecus, herba, racemus,
Cujus et indigenis simii sunt propria septem :
Fraus, amor, ira, jocus, levitas, imitatio, rictus.

C'est à tort cependant qu'on leur attribuerait

les mauvaises qualités de cet animal; le génie de ces habitans consiste principalement en beaucoup d'esprit naturel, d'adresse et d'aptitude pour les sciences, et un grand penchant à la joie et à une gaieté folle, caractère qu'on leur a toujours reconnu dès les temps les plus reculés, et dont ils n'ont pas dégénéré : ce goût pour la joie s'est soutenu dans les siècles qui nous ont précédés. Il existait à Chauny, dès l'an 1400, des confrères de la Passion, dont la dévotion consistait à la représenter en public, ce qui dégénéra en farces et en extravagances. Chauny fut célèbre dans ce genre de jeux publics et de divertissemens, et devint un lieu très-fréquenté par les jongleurs ou bateleurs de ce temps (qu'on nommait *jongleors*, *joculatores*), ce qui entretint dans l'esprit des habitans de cette ville cette joie, ce goût pour les plaisirs bruyans, les farces, les singeries et les jongleries. La célébrité de ces grands amusemens s'étendit au loin, et il n'en fallut pas davantage pour déterminer le sobriquet de *Singes de Chauny;* vainement on en chercherait d'autre origine.

Ces sortes de spectacles, qui existaient dès le temps de saint Louis, consistaient alors en quelques mauvais récits de style bas et burlesque, en gesticulations, en tours de passe-passe, dont les acteurs étaient hommes ou singes, quelquefois tous les deux ensemble.

Rabelais, Liv. 4, chap. 24, dit que Gargantua se plaisait fort à voir « les bateleurs, et

surtout ceux de Chauny en Picardie, grands jaseurs et beaux bailleurs de balivernes en matière de *singes verts*»; et Pasquier, dans ses Recherches de la France, Liv. 7, chap. 5 des *Chants royaux et Ballades*, dit qu'en sa jeunesse il avait vu « les joingleurs se trouver à certain jour, tous les ans, en la ville de Chauny en Picardie, pour faire monstre de leur mestier devant le monde à qui mieux mieux ».

Il existait en effet à Chauny, depuis un temps très-reculé, un usage fort singulier, fondé en titres, et qui avait lieu le premier lundi d'octobre de chaque année; c'est sans doute celui dont Pasquier avait été témoin.

Les joingleurs, à pareil jour, étaient tenus d'apporter au lieutenant-général du bailliage une tarte ou un pâté de forme très-extraordinaire, garni de marrons et de jaunes d'œufs, surmonté de coqueluches ou cornets sur le couvercle de la tarte; pour quoi ils percevaient cinq setiers de blé franc-moulu, sur les moulins de Chauny, et un muteau de bœuf sur les boucheries. Ces jongleurs, précédés de violons, de tambours, de trompettes ou cornets, et autres instrumens de musique bruyante, commençaient leur marche par la porte de Soissons, où ils sonnaient de la trompette; ils en faisaient de même à la porte des moulins, puis vis-à-vis des boucheries, d'où, après avoir parcouru toute la ville, ils allaient présenter leur tarte chez le lieutenant-général, en

chantant, gesticulant, jouant, dansant, et en faisant faire des sauts et des gambades à un *singe* ou à un chien qu'ils avaient avec eux. Il est aisé de juger combien ce singulier spectacle amassait de peuple qui criait, *houppait* et se pressait à la suite du cortège, et comment tout ce peuple imitait ces jongleurs et rendait plaisante et comique cette scène extravagante qui a duré jusqu'en 1680 environ, que le défaut d'acteurs ou jongleurs qui cessèrent alors de s'y rendre, fit tomber cet usage singulier. La prestation en blé et en viande continua cependant d'être acquittée chaque année, jusque dans ces derniers temps, au lieutenant-général du bailliage, qui la faisait distribuer aux pauvres de la ville.

Il y a eu long-temps à Chauny une compagnie de l'Arc, dont l'enseigne représentait un singe, ce qui lui a fait attribuer l'origine (*a*) beaucoup plus ancienne du sobriquet de *singes*. Cette compagnie avait son connétable, son capitaine et ses chevaliers, qui furent fort en estime dans les seizième et dix-septième siècles, ayant souvent rem-

(*a*) Voici l'origine qu'on raconte du dicton des *Singes de Chauny* : Un jour la municipalité de Chauny voulant avoir des *cygnes* dans les pièces d'eau qui environnent la ville, en demanda à Paris, et écrivit *cinges* pour *cignes*. En place de *cygnes*, on lui envoya donc des *singes*, qui à leur arrivée excitèrent de grands rires et une grande huée dans le peuple, quand il sut la cause de la méprise. De là le dicton. — Cela est possible, et *si non è vero, è bene trovato*. Le fait est qu'il y a à Paris, dans le quartier du Marais, *la rue des Singes*, dont le nom est écrit par un *c*. — On dit d'un enfant spirituel : *C'est comme les enfans de Chauny; il a plus d'esprit que père et mère*. (ELOI JOHANNEAU.)

porté le prix dans les villes voisines. C'était le cas de dire sans doute qu'ils étaient adroits comme des singes.

Lamare, dans son Traité de la police, tom. 2, liv. 3, rapporte un article singulier pour son antiquité, extrait du manuscrit des Métiers de Paris, par Etienne Boileau, prévôt de Paris sous le règne de saint Louis; il y est dit : Le marchand qui apporte un singe pour le vendre, paiera quatre deniers; si le singe appartient à quelqu'un qui l'ait acheté pour son plaisir, il ne paiera rien; s'il est à un joueur, il le fera jouer devant le péager, qui se contentera de cette monnaie. C'est de là sans doute qu'est venu cet ancien proverbe, *payer en monnaie de singe*, c'est-à-dire en gambades. Un autre article porte qu'à l'égard des jongleurs ils seront quittes de tout péage en faisant le récit d'un couplet de chanson devant le péager.

Beaucoup de vieux usages s'étaient perpétués à Chauny jusqu'au temps de la révolution, où ils ont cessé d'exister.

La veille de Noël, les enfans, rassemblés, parcouraient les rues et s'arrêtaient aux portes en criant : *Au guignoleux chanterons-nous!* c'est-à-dire, A gui l'an neuf chanterons-nous; pratique qui remonte incontestablement à la cérémonie du gui de chêne en usage chez les Gaulois.

Le 20 janvier, jour de la Saint-Sébastien, les gens du peuple, les jeunes ouvriers et compagnons de la ville et des faubourgs de Chauny

célébraient à grand bruit le charivari; ils se rendaient, à la fin du jour, aux portes de toutes les vieilles filles et vieux garçons nouvellement mariés, ou des hommes et femmes remariés en secondes noces dans le cours de l'année, et là, munis de poêles, de bassins, de chaudrons et de cornets, ils frappaient aux portes, ils y faisaient un tapage infernal qui se confondait avec les cris aigus des enfans, les huées et les rires démesurés de tout le peuple qui s'y amassait, jusqu'à ce qu'on s'empressât de leur ouvrir et de les satisfaire par quelque rétribution; et, après avoir ainsi parcouru les divers quartiers et les faubourgs, ils terminaient cette grosse joie au cabaret, où ils employaient à boire et à se régaler le produit de leur collecte. Le désir d'en obtenir une plus considérable fit par la suite étendre l'usage de ce charivari, qui se fit sans distinction aux portes de toutes les personnes mariées dans l'année.

Le jeudi gras, nommé à Chauny le *jeudi jeudiau*, les jeunes filles et compagnes d'école s'assemblaient autrefois, parcouraient la ville avec un panier pour demander et amasser des œufs qu'elles se distribuaient; puis elles faisaient assaut à qui conserverait son œuf en se les choquant. Celle dont l'œuf restait intact et bravait tous les chocs sans en être endommagé devenait la *reine du jeudiau*; on la promenait, le sceptre en main, au milieu des cris de joie de toutes ses compagnes. Les maîtresses d'école qui tiraient tout le profit

des œufs cassés, à quelques gâteaux près qu'elles distribuaient aux jeunes filles, ne manquaient pas d'entretenir cet usage.

Le premier mai n'était pas un jour oublié: outre les arbres appelés *mais*, que les jeunes gens s'empressaient de planter de grand matin à la porte de leurs belles, comme il était d'usage en beaucoup de lieux, il y avait des associations où chaque personne était tenue ce jour-là de porter avec soi une feuille d'arbre, toujours nouvelle et fraîche; quiconque s'en trouvait dépourvu et ne pouvait la montrer à la demande qu'on lui en faisait, était soumis à une amende dont le produit était employé à la dépense d'un repas qui terminait la fête, à laquelle on donnait le nom de la *fête du verd*.

Le feu de joie de la Saint-Jean avait aussi lieu chaque année, la veille au soir, sur la grande place; c'était le jour du renouvellement ou de la nomination du maire et des échevins. Le nouveau maire, suivi des échevins et du cortège municipal, et précédé de la musique et des sergens et valets de ville qui portaient des torches, allumait le feu au son de la cloche et du tocsin, et aux acclamations de tout le peuple assemblé. Une colation, composée de sucreries, leur était présentée à leur retour en la salle de l'hôtel-de-ville, et on faisait au maire le don d'une épée garnie en argent. Le peuple restait amassé sur la place, et dansait en rond autour du feu de joie en faisant mille folies.

Aux noces, qui sont ordinairement nombreuses en convives, on établit à Chauny un gardien de la mariée contre lequel on emploie toutes sortes de ruses pour tâcher de la lui enlever : si on parvient à la lui faire perdre de vue, c'est le comble du plaisir pour les gens de la noce, qui se divertissent de son embarras ; ils lui font subir le lendemain la punition de sa négligence en le promenant par les rues, monté à rebours sur un âne, la queue en main, en guise de bride, suivi de toute la noce et des violons, au milieu des huées et des risées qu'il excite sur toute sa route. Un des membres du cortège tient une bouteille, et, par compassion pour le patient, l'arrête à chaque carrefour ou coin de rue pour lui faire boire un coup.

Toutes ces vieilles coutumes, toutes ces cérémonies joyeuses, dont l'antique usage s'était si long-temps maintenu à Chauny, justifient l'idée qu'on a de ses habitans, grands amateurs de la joie et des divertissemens, en quoi ils n'ont pas dégénéré de leurs ancêtres.

Je ne puis mieux terminer cet article qu'en rappelant ici la comédie intitulée *une Folie*, dans laquelle l'auteur, M. Bouilly, a fait choix de cette petite ville pour y placer des scènes qui la font connaître de nouveau sous le côté plaisant et comique. C'est une heureuse folie, d'autant mieux jouée, que le fameux acteur Martin est lui-même un Chaunois, intéressé à la gloire de son pays.

BOILEAU DE MAULAVILLE.

NOTICES

Sur quelques usages et croyances de la ci-devant Lorraine.

SUITE.

PURGATOIRE DE SAINT-PATRICE.

On voit à Commercy (1), département de la Meuse, au haut de la rue appelée *Coûtote* (2), un antique monument de crédulité, faible simulacre de celui de l'Irlande, qui à diverses époques eut une éclatante célébrité dans le monde

(1) La ville de Commercy ou Commarcy, *Commerciacum vel Commarcium*, ainsi appelée dans les anciens monumens, paraît tirer son nom de *marcha*, *marca*, *marchia*, *commarchia*, marche, limite, frontière, parce que cette ville est située sur la Meuse, qui sépare la Lorraine de la France. *Marc* en vieux gaulois, *mars* en gallois, *marz* en breton, *mark* en allemand, *comarca* en espagnol, ont la même signification dans ces langues. *Voyez* Notice de la Lorraine par Don Calmet; Dictionnaire de Trévoux, Dictionnaire breton de D. Pelletier, Ménage.

(2) *Coûtote.* Ce nom paraît être un diminutif de celui *coûte*, qui, dans le patois du pays, signifie *côte*, *coteau*. Le mot *coûtote* exprimerait une petite côte; et en effet cette rue descend à la rivière par une pente assez rapide.

chrétien; je veux parler du *Purgatoire de Saint-Patrice*.

Cet antre vénéré, qu'on appelle modestement sur les lieux *Trou-de-Saint-Patrice*, est au-dessous de la maison d'un particulier tenant l'auberge de la Poule-qui-boit. Il pourrait être une poterne dépendant autrefois des anciennes fortifications, sur l'emplacement desquelles il semble se trouver. Ce réduit obscur jouit encore d'un tel crédit, que le propriétaire, qui a reconstruit sa maison il y a quelques années, n'a osé le démolir, dans la crainte d'exciter contre lui l'animadversion des gens crédules, et de nuire ainsi au produit de son auberge.

Ceux-mêmes qui respectent le plus ce précieux trou, auraient peut-être aujourd'hui de la peine à expliquer l'objet de leur croyance : il est pour eux un monument non douteux d'un ancien miracle dont la connaissance leur a été transmise par tradition, et ce témoignage leur suffit.

En attendant que l'on découvre l'origine du Trou-de-St-Patrice qui est à Commercy, voyons ce que l'Histoire nous apprendra de ce saint et de son fameux purgatoire créé miraculeusement dans l'Irlande.

Saint Patrice, dont l'église fête la mémoire le 17 de mars, fut évêque, apôtre et primat de l'Hibernie, aujourd'hui l'Irlande. Il naquit vers l'an 369, selon quelques-uns, et 377 selon d'autres, au pays d'Albanie, à l'occident de l'Ecosse méri-

dionale, appelé alors *Valantia*, dans le territoire de la ville d'Al-Eluyd, maintenant Dun-Briton, en Ecosse (1). Les auteurs de la Vie de ce saint ne sont pas d'accord sur son vrai nom ; les uns l'appellent *Succathus*, d'autres *Socher* (*a*) ou *Sucher*, et enfin *Mogon* (*b*) ; mais tous se rapportent à dire qu'il reçut celui de *Patrice* par le pape Célestin, au moment où il l'ordonna évêque.

Dès l'âge de seize ans saint Patrice fut pris, avec une de ses sœurs appelée *Lupice*, et emmené captif en Irlande par les brigands écossais. Il se sauva, revint en Ecosse, passa en Armorique avec son père et sa mère, qui périrent dans le trajet, fut pris et vendu à des *pictes ;* repris une troisième fois, il fut vendu de nouveau et emmené à Bordeaux. Sa fortune, dit Ribadéneira, le porta à garder les pourceaux ; mais, par la Providence divine, il trouva un trésor par le moyen duquel il obtint sa liberté au bout de six ans de servitude.

Envoyé en Irlande vers l'an 432, après la mort

(1) M. O'halloran fait naître saint Patrice, qu'il appelle saint Patrick, dans le pays de Galles, et prétend avoir acquis la preuve de cette assertion.

(*a*) *Socher* ou *Sucher*, noms de Saint-Patrice, doit venir de l'irlandais *socair*, repos, tranquillité ; *socarach*, qui est en repos, tranquille. (E. J.)

(*b*) *Mogon*, son autre nom, ou plutôt surnom, est sans doute le mot irlandais *mogars*, jeune turc. (E. J.)

du missionnaire Pallade, il y prêcha l'Evangile; mais quelques libertins et méchans se moquant de sa doctrine et refusant de croire aux peines de l'enfer dont il les menaçait, il obtint de Dieu un témoignage visible de sa toute-puissante protection, qui fut *un grand et profond creux dans la terre*, ou plutôt « un abîme effroyable » pour les spectres et les monstres hideux que » l'on y voyait entrer, et pour les voix et les » cris lamentables que l'on y entendait; et lui fut » révélé que là était le purgatoire ».

Saint Patrice mourut le 17 mars de l'an 491 ou 493, ayant vécu environ 122 ans.

Le Père Lebrun, dans son Histoire des pratiques superstitieuses, rapporte ce qui suit:

« Au milieu de cette grande île qu'on a nommée, jusqu'au treizième siècle, *Hibernia* et *Scotia*, et qu'on appelle présentement Irlande, il y a un lac nommé *Derg*, distingué par plusieurs îles où l'on voit des monastères anciens. Une de ces îles s'appelle l'île de *Saint-Dabeoce*, et le prieur du monastère de ce lieu porte le titre de prieur du Purgatoire de saint Patrice. Elle est fort petite, d'environ 40 toises de long, et de 15 ou 20 de largeur. On y voit une chapelle avec un petit monastère, appelé *Reglis* ou *Ragles*, gardé par un religieux de Saint-Dabeoce. Au milieu de l'île est un antre long de 16 pieds, assez bas et étroit pour y tenir un gros homme fort mal à son aise; c'est dans cet antre où se fai-

sait le purgatoire. Sur les bords de l'île il y avait de petites huttes pour recevoir les pélerins, et auprès de l'antre que l'on appelait quelquefois le *puits de Saint-Patrice*, il y avait six petites loges, rondes de trois pieds de diamètre, comme autant de malaises pour exercer les pénitens.

» Quand les pélerins abondaient à ce lieu, munis d'une permission de l'évêque et du prieur du Purgatoire, le religieux de l'île les recevait, les interrogeait, et lorsqu'il les trouvait bien résolus d'entrer au Purgatoire, il les mettait, durant neuf jours, dans les exercices. Alors on ne leur donnait pour chambre qu'une de ces petites loges qu'on appelait *des lits*, lits cependant où il n'était jamais permis de se coucher, parce qu'ils n'avaient que 3 pieds en tous sens. On ne sortait de là que trois fois le jour pour aller à la chapelle. Durant huit jours nulle autre nourriture qu'un peu de pain et d'eau de vingt-quatre en vingt-quatre heures, sans sel ni autre assaisonnement, et le neuvième jour on ne prenait rien du tout; en sorte qu'on entrait dans la caverne ou le Purgatoire, l'estomac vide, le cerveau creux et fort susceptible de visions. . . . .

» Le religieux menait, en cet état, le pénitent à la caverne, et la fermait à clef pour ne la rouvrir qu'après vingt-quatre heures, pendant lesquelles le pénitent devait faire son purgatoire. . . . . ». Voilà ce que c'est que le Purgatoire de saint Patrice.

Les prêtres, gardiens de la fameuse caverne de Trophonius en Grèce, se conduisaient à-peu-près de même à l'égard de ceux que la crédulité amenait vers cet oracle.

C'est également à la suite de semblables préparations que les prêtres de la Grèce, appelés *prophètes*, plaçaient la Pythie sur le fameux trépied, et recueillaient, pour les expliquer, ses actes convulsifs et ses paroles.

James Béeverell, auteur des Délices de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, dit qu'à deux lieues, à l'orient de Dungall, on rencontre un petit lac nommé *Dirg* ou *Derg*, anciennement *Liffer*, au milieu duquel est une île fort célèbre, parce qu'on croyait que le faubourg du Purgatoire se trouvait là. Cette île s'appelle, dit-il, *Reglis* ou *Raghles*, et les Irlandais la nomment *Ellan-u-Frugadory*, c'est-à-dire l'île du Purgatoire. Il rapporte à-peu-près les mêmes faits que ci-dessus, et ajoute « qu'il est certain que dans » le temps de saint Patrice on ne savait pas ce que » c'était, et qu'on n'en a ouï parler que plusieurs » siècles après sa mort ». Une gravure représente la position du monastère, de la caverne et des six cercles ou lits, avec les noms de saints et de saintes qu'ils portaient.

On voit, par l'exposé ci-dessus, que le nom de *Patrice* n'est pas celui que portait originairement le saint évêque, et qu'il lui fut donné par le pape Célestin au moment où il l'envoya prê-

cher les incrédules irlandais. — Ne serait-on pas fondé à penser que le souverain de l'église catholique, en conférant à notre héros la dignité apostolique, eût eu en vue d'ajouter une qualité à son vrai nom, plutôt que de le changer, et voulut, par ce moyen, environner son missionnaire d'une plus grande considération? *Patricius*, dit l'un des auteurs de sa Vie, signifie *père de plusieurs*. Ce mot *Patricius* désigne aussi celui qui à Rome, pendant la république, possédait le patriciat, dignité équivalente à la noblesse moderne.

Quand les Français s'établirent dans les Gaules, ils y trouvèrent des *Patrices*. Aëtius, qui combattit Attila, dit Pasquier, fut le dernier *Patrice* des Gaules. — Le pape Adrien fit prendre le titre de *Patrice* de Rome à Charlemagne, avant qu'il prît la qualité d'empereur. D'autres papes ont aussi conféré le même titre à quelques princes étrangers, à cause de l'éminence de cette dignité qui était au-dessus de toutes les autres. Sous les empereurs romains il y a eu des *Patrices* tuteurs de l'empire, des *Patrices* de la milice, d'une province, d'une ville, etc.

Si l'on consulte la Mythologie, on y trouve le nom de *Patrice* donné aux huit dieux suivans, savoir ;

Janus, Saturne, le Génie, Pluton, Bacchus, le Soleil, la Lune et la Terre.

Don Montfaucon rapporte, tom. II, pag, 17

de son Antiquité expliquée, que les Mithriaques ou initiations aux mystères de Mithras, étaient aussi appelées *Patriques* du nom de père. *Erant illa initia, et Orgia Mithræ : quæ etiam* Patrica, *ex patrum nomine audiebant.*

Le Père Lebrun, cité plus haut, nous apprend que plusieurs fois on tenta d'insérer l'histoire du Purgatoire de Saint-Patrice dans le Bréviaire romain, mais que l'église de Rome ne le souffrit pas. Il rapporte aussi que sous le règne de Jacques Ier on reconnut que le fameux Purgatoire n'était qu'une illusion, et que le gouverneur Richard Boile et le chancelier Adam Lossus, en ayant obtenu la preuve par d'exactes recherches, la miraculeuse caverne fut détruite et les moines chassés.

M. Dulaure, notre savant confrère, assure, dans son ouvrage *des Cultes antérieurs à l'idolâtrie*, que les religieux espagnols et portugais ont rétabli, en divers lieux, des Purgatoires de Saint-Patrice qui subsistent encore.

Le même auteur, d'accord avec quelques historiens, pense que les épreuves du Purgatoire de Saint-Patrice sont des restes des anciennes initiations aux mystères des payens : « Les jeûnes, dit-il, les ablutions, la confession, les scènes terrifiantes, l'image offerte à l'initié des peines du purgatoire ou de l'enfer, formaient le premier acte. A des épreuves longues, effrayantes et douloureuses succédait le tableau riant du sé-

jour des bienheureux. On y introduisait l'initié, qui, comparant son état présent aux peines qu'il venait de subir, se croyait ravi dans le ciel ».

D'après tout ce qui vient d'être rapporté, si le nom de *Patrice* n'est pas celui de l'apôtre de l'Irlande; si ce saint personnage vivait effectivement dans le cinquième siècle, et si son Purgatoire, ainsi que le pense le P. Lebrun, n'a été connu que dans le douzième; si cette grotte a été détruite par ordre du gouvernement anglais; si l'église romaine a refusé d'insérer dans son Bréviaire la relation du saint Purgatoire; si plusieurs Purgatoires semblables se trouvent établis dans différens pays et avec les mêmes croyances, ne pourrait-on pas croire que les premiers chrétiens ont consacré à leur culte des monumens du culte antérieur, en en changeant l'objet? Divers auteurs ont cité plusieurs exemples de ce genre, et quelques-uns encore prétendent trouver dans nos usages actuels des usages empruntés des payens.

Nous pensons donc, 1° que le Purgatoire de Saint-Patrice en Irlande a effectivement servi aux initiations mystérieuses des anciens; 2° que *le trou de Saint-Patrice* de Commercy, et tous les purgatoires de ce saint établis en divers lieux, ont la même origine.

VALENTINS.

On appelle *Valentins*, en Lorraine, les jeunes garçons qui dans les mariages composent le cortège des époux, et les accompagnent dans toutes les cérémonies et fêtes dépendant de cet acte. Les filles auxquelles ils donnent le bras pendant ces cérémonies sont appelées *Valentines*. Les uns et les autres sont choisis parmi les parens et les amis des futurs mariés. Les *Valentins* doivent des soins et des attentions à leurs *Valentines;* la galanterie même est de rigueur dans cette circonstance pour n'être pas exposé aux plaisanteries des autres assistans. *Mon Valentin*, *ma Valentine* sont les appellations usitées entre les couples d'une noce.

COURIR LES VALENTINS.

L'usage de courir les Valentins a lieu le premier dimanche de carême, jour des Brandons, et voici comment il se pratique.

Des personnes de l'un et de l'autre sexe, mais particulièrement des hommes, se rendent dans la rue, vers l'heure du souper, successivement, près de la demeure de celui et de celle qu'ils ont l'intention d'unir en mariage, ou du moins de préparer au lien conjugal; et là ils disent à haute voix : *Je donne, je donne..... à qui, à qui?.... Monsieur N... à Mademoiselle* ***.

(On nomme les personnes). — Ils répètent ainsi le long de la rue, de distance en distance, la même formule et les mêmes noms. Autrefois ceux qui couraient les Valentins faisaient précéder leurs proclamations d'un coup de pistolet pour fixer l'attention de ceux qui allaient être *valentinés*. La police ayant défendu cet usage trop bruyant, on y a substitué celui de jéter du gravier ou de petites pierres aux croisées ou aux contrevents.

Partout où le *valentinage* a lieu, on croit que les personnes proclamées publiquement de cette manière sont comme engagées dans les liens d'un compromis qui doit avoir son effet, si on ne le rompt dans un délai déterminé. Cette espèce de compromis moral a pour objet, comme on vient de le dire, de former une union conjugale, et on en a vu réussir plusieurs.

Le jeune homme qui a été proclamé le *Valentin* d'une belle a le droit de se présenter chez ses parens et de leur demander la permission de faire sa cour. Si l'alliance paraît convenable, il est admis; s'il en est autrement, on le refuse, et dans ce cas les Valentins doivent se *racheter*. Ce *rachat* consiste en de petits présens que se font mutuellement les parties engagées.

Lorsque les *valentinés* ne se conviennent pas, ils peuvent se dégager de suite; mais ils ont, pour le faire, jusqu'au jeudi de la mi-carême. Cette époque est même spécialement consacrée à cela, sans doute parce que le carême est un temps de

jeûne et d'abstinence, pendant lequel la continence est ordonnée aux époux. L'église, en effet, n'administre pas le sacrement de mariage tant qu'il dure, excepté le jeudi appelé de la mi-carême.

Les présens sont, pour la classe aisée, savoir: de la part du *Valentin*, un éventail, des gants, des bonbons, &c.; et de la part de la *Valentine*, un cordon de montre, une bourse, un ruban, &c. Mais dans la classe du peuple, les *valentinés* se donnent réciproquement des pois grillés dans une poêle, avec du sucre ou du beurre et du sel. Ils sont appelés, dans le langage du pays, pois *grôlés* (1), *dépechis* ou *depchis*, suivant le canton. On serait porté à croire que ces dons de pois étaient autrefois les seuls admis dans toutes les classes.

On conçoit que les mêmes personnes pouvaient souder ainsi plusieurs alliances dans la même soirée, et c'est ce qui arrivait.

Les soins que rendait un jeune homme à une demoiselle dans les réunions de société, dans les bals de l'hiver et ceux du carnaval, ne manquaient pas d'être remarqués, et servaient à déterminer ces unions *valentines*. On pense bien que des jeunes gens croyant se convenir, mais dont les familles n'avaient entre elles aucune liaison par-

(1) *Grôler*, en langue romiane, signifie rissoler, griller. En basse latinité, *grollare* est pour *movere* : et en effet, les substances *grôlées*, ordinairement cuites à un feu clair, sont fréquemment remuées

ticulière, ont quelquefois employé le moyen du *valentinage* pour former un rapprochement qui pouvait concourir à leur union et à leur bonheur.

Comme la meilleure institution a ses abus lorsqu'elle s'éloigne de sa source, celle des *Valentins*, dont on ignore l'origine, et qui ne subsiste encore qu'à l'aide d'une vieille habitude, avait aussi les siens. Ainsi, on a fait quelquefois les rapprochemens les plus ridicules sous les rapports physiques et ceux des convenances sociales; par exemple, on *valentinait* un bossu avec une boiteuse, un homme très-âgé avec une jeune personne, un pauvre avec une riche, un débauché avec une fille sage; mais ces unions discordantes, dues à la méchanceté, ou au moins à la raillerie, étaient appelées *gouailles* (1), et n'avaient d'autre effet que de faire rire ou d'inspirer le mépris. Si un homme marié a une maîtresse, on ne manque pas de le *valentiner*, ainsi que sa donzelle. Cette censure publique a du moins, un but moral. Cependant, toutes ces plaisanteries qui ne sont, comme nous venons de le dire, qu'un abus de l'institution des *Valentins*, peuvent avoir des suites fâcheuses, ainsi qu'il est prouvé par le trait suivant :

« La cour de France était à Monceaux en

---

(1) *Gouailles*, plaisanteries, railleries, moqueries. *Goliardia*, en basse latinité, a la même signification; et *goliardus* veut dire histrion, celui qui fait profession de plaisanteries.

1631...... M. de Montmorency étant allé voir madame de Montbazon, de laquelle on disait que M. de Chevreuse était amoureux, ils s'amusèrent à faire des *Valentins rimés*. Chacun y travaillait, et M. de Montmorency en fit un sur M. de Chevreuse, qui, pour lors, avait mal à un œil et à une dent, que voici :

Monsieur de Chevreuse,
L'œil pourri et la dent creuse.

« M. de Chevreuse, en ayant été instruit, provoqua M. de Montmorency ; et ces deux seigneurs, ayant mis l'épée à la main dans l'une des cours du château, ne purent être sitôt séparés qu'ils ne se fussent alongé quelques estocades. »

(*Mémoires de M. de la Porte, premier valet-de-chambre de Louis XIV*, in-18, p. 63 *de la première édition, et* 48 *de la seconde.*)

M. de Roquefort, notre docte confrère, rapporte, dans son Dictionnaire de la langue romane, l'usage des *Valentins* de la manière suivante :

« *Valantin :* futur époux, celui qu'on désignait à une fille le jour des Brandons, ou premier dimanche de carême, qui, dès qu'elle était promise, se nommait *Valantine ;* et si son *Valantin* ne lui faisait point de présent ou ne la régalait avant le dimanche de la mi-carême, elle le brûlait sous l'effigie d'un paquet de paille ou de sarment, et alors les promesses de mariage étaient rompues et annullées. »

L'abbé Lionnois, littérateur lorrain, nous apprend (1) « que, le premier dimanche de carême, les nouveaux mariés de l'année étaient obligés d'aller faire un petit fagot dans les bois de haie ; vers les trois heures, tous rentraient en ordre dans la ville, au son des instrumens, les uns à cheval, les autres à pied, selon leur condition et leur pouvoir. Ils se rendaient au palais (celui du prince régnant) avec leur fagot orné de rubans et attaché à leur boutonnière. Toute la cour s'amusait à les voir caracoler autour des fontaines de vin, où chacun buvait à *volonté*. On jetait des cornets de papier remplis de pois grillés avec du beurre et du sel (le peuple les nomme encore *pois dépechis*, ce qui signifie pois épicés), lesquels, en remplissant la cour, faisaient tomber la plupart des danseurs et occasionnaient des éclats de rire. Sur le soir, les nouveaux mariés allaient en procession (la procession des *féchenates* (2) ou des petits fagots) au milieu de la place de la ville neuve, où, après avoir fait plusieurs tours en dansant, chacun jetait son fagot en tas, et on en dressait un bûcher pendant que la danse se continuait au son des violons.

» Vers les sept heures, toute la cour se rendait à l'hôtel-de-ville, où était préparé un magnifique

(1) *Histoire des villes vieille et neuve de Nancy*, t. I, p. 54.

(2) *Féchenate* vient de la basse latinité *fascia*, fagot; *fasciculus*, petit fagot.

souper, pendant lequel chacun dansait au son de divers instrumens. Après le souper et un feu d'artifice, on mettait le feu au bûcher, et on tirait au sort, devant le prince, les *Valentins* et les *Valentines*. On les proclamait sur le balcon de l'hôtel-de-ville, ce qui se répétait dans toutes les rues. Les jours suivans, les *Valentins* envoyaient à leurs *Valentines* de riches présens et de beaux bouquets, avec lesquels elles paraissaient à la toilette de la duchesse. On allumait un feu de paille, le dimanche suivant, devant la maison de ceux qui avaient manqué à cette attention, ce qui s'appelait les brûler. Telle est l'origine des *Brandons* en Lorraine, qui, selon l'intention du prince, étaient suivis de mariages convenables, et qui, par l'abus qu'en a fait le peuple, ont été justement proscrits. »

Quelle peut être l'origine du nom *Valentin*, donné aux garçons qui figurent dans les fêtes de mariage, et en général aux amoureux des deux sexes ?..... L'histoire de saint Valentin, placé au calendrier le 14 février, n'offre aucune circonstance qui soit en rapport avec l'usage qui vient d'être décrit. Baillet, Bollandus, Ribadéneira et les martyrologes n'apprennent rien à ce sujet. Cependant, Ménage rapporte (1) qu'à Turin on *tirait* les *Valentins* le jour de la fête de ce saint, qui est en grande vénération dans ce pays. La

(1) Dictionn. étymolog. *verbo* Valentin.

cour même, dit-il, se rendait, tous les ans, à cette époque, dans un château appelé *le Valentin*, bâti sur le Pô, à une demi-lieue de la ville. La princesse choisissait son galant, et les dames de sa suite tiraient les leurs au sort.

Le duc d'Orléans, père de Louis XII, parle souvent de saint Valentin, martyr, dans ses poésies légères et galantes, et il y dit que « *c'était le jour où les amoureux se choisissaient une dame, ou renouvelaient leurs sermens à celles auxquelles ils étaient attachés* ». Il se plaint même de ce que cette fête tombe quelquefois en carême.

(Voyez les *Mélanges du marquis de Paulmy*, t. IV, p. 244.)

On lit dans les *Mémoires et observations faites par un voyageur en Angleterre* (La Haye, 1698), que, la veille du jour de saint Valentin, « les jeunes gens célèbrent en Angleterre et en Ecosse, par une coutume fort ancienne, une petite fête qui est une image du renouvellement de la nature et de ce désir inné, dans tous les êtres vivans et animés, de perpétuer son espèce. Nombre égal de filles et de garçons se trouvent ensemble; chacun et chacune écrivent leurs vrais noms, ou des noms empruntés, sur des billets séparés, roulent ces billets et tirent au sort, les filles prenant les billets des garçons, et les garçons les billets des filles; de sorte que chaque garçon rencontre une fille qu'il appelle sa *Valentine*, et

chaque fille rencontre un garçon qu'elle appelle son *Valentin*. De cette manière, chacun a double *Valentin* et double *Valentine*.... Le sort ayant ainsi associé la compagnie en divers couples, les *Valentins* donnent bals et cadeaux, portent, pendant plusieurs jours, sur le cœur ou sur la manche, les billets de leurs *Valentines*.

L'*Histoire ecclésiastique* nous apprend que la fameuse secte de Gnostiques, connue sous les noms de Valentiniens, a eu pour chef l'hérésiarque Valentin, qui vivait dans le onzième siècle. Pour initier à leurs mystères, dit Fleury, les Valentiniens préparaient une chambre nuptiale, et, avec de certaines paroles, ils célébraient un mariage spirituel, à l'imitation de l'union des Eones.

Le mot *Valentin*, pris dans la langue latine, *valens*, *-tis*, exprime la force de santé de la jeunesse nécessaire au mariage.

Dans l'ancien langage, les mots *valet*, *valès*, *valez*, &c., signifient jeune homme non marié, en âge de puberté.

Il résulte des divers extraits rapportés ci-dessus, que l'usage des *Valentins* a eu lieu en France, en Lorraine, dans le Piémont, en Angleterre et en Ecosse; que cet amusement de la jeunesse se pratiquait partout à la même époque, à peu près de la même manière et sous l'influence du saint qui porte ce nom. D'après l'observation du voyageur anglais, citée plus haut, que la coutume dont il s'agit pourrait être quelque reste d'une

fête du paganisme consacrée à la reproduction des êtres, à l'époque du renouvellement général de la nature, on devrait en retrouver l'origine chez les Romains, vers l'époque de la fondation du christianisme. Si nous ouvrons le calendrier de ce peuple aux mille dieux, en usage au temps de Constantin, nous trouvons seulement, à la veille des ides de février, jour qui répond au 12 de notre mois, une fête intitulée *Jeux génialiques, ludi genialici*. (Saint Valentin, comme nous l'avons dit, est placé, dans notre calendrier, au 14 de février.)

Les dieux des Romains, appelés *Geniales*, présidaient aux plaisirs génialiques, ou à la génération. Le culte qu'on rendait à ces dieux, ou plutôt ce qui se pratiquait dans les jeux publics qui leur étaient consacrés, pourrait peut-être nous offrir quelque similitude avec la coutume des *Valentins*, qui a pour objet le rapprochement et l'union des deux sexes; mais l'histoire ne nous a conservé aucuns détails à cet égard, et nous ne pouvons indiquer d'une manière plus positive l'origine de l'antique usage qui fait le sujet de cette notice.

LE ROUGE, *membre résidant*.

Nota. L'article du Purgatoire de saint Patrice est du même auteur.

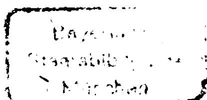


TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MÉMOIRES ET DES ARTICLES

CONTENUS DANS LE TOME V,

Formé des Cahiers N^{os}. de 13 à 16 compris.

Correspondance de l'Académie celtique, *ou* Extraits des Lettres écrites à cette Société par ses Membres et Associés.

Bibliothèque celtique, *ou* Extraits des ouvrages anciens et nouveaux relatifs aux Langues et aux Antiquités celtiques.

Fin de la Table des Mémoires et des Articles.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES AUTEURS

Des Mémoires et des Articles contenus dans le tome V.

L'Académie celtique, réorganisée sous le titre de Société des Antiquaires de France, ayant changé le mode de publication de ses Mémoires depuis l'impression du cahier numéroté 16, il a été arrêté que ce cahier, qui était destiné à commencer le tome 6 des Mémoires de cette Académie, serait réuni au tome 5. Comme sa pagination est la même que celle du n°. 13, qui commence ce dernier volume, il a paru convenable de désigner, dans la table suivante, les matières qui le composent, en plaçant le mot *bis* après le chiffre indicateur de la page.

Le Lecteur est prévenu que l'interruption qu'il remarquera entre les pages 416 et 477 de ce volume, est l'effet d'une erreur d'impression. Quelques autres erreurs typographiques auraient dû être rectifiées, ainsi que celle-ci, par un *errata*, mais il est prié d'y suppléer. Le Lecteur voudra bien aussi ajouter, après la dernière ligne de la page 64, les mots *qui semblent.*

Fin des Tables du Tome V.